

**La Communauté
d'agglomération
de castres-mazamet**

AIGUEFONDE

AUSSILLON

BOISSEZON

CASTRES

CAUCALIERES

LABRUGUIERE

LAGARRIGUE

MAZAMET

NAVES

NOAILHAC

PAYRIN AUGMONTEL

PONT DE L'ARN

LE RIALET

ST AMANS SOULT

VALDURENQUE

LE VINTROU

**La Communauté
de communes
de sor et agout**

CAMBOUNET SUR SOR

ESCOUISSENS

LESCOUT

ST AFFRIQUE LES MONTAGNES

SAIX

SEMALENS

SOUAL

VERDALLE

VIVIERS LES MONTAGNES

**La Communauté
de communes de la haute
vallée du thoré**

ALBINE

LABASTIDE-ROUAIROUX

LACABAREDE

ROUAIROUX

SAINTE AMANS VALTORET

SAUVETERRE

et les communes de

BOUIT DU PONT DE L'ARN

SAINTE SALVY DE LA BALME

Charte

de développement durable



PROJET COFINANCE
PAR L'UNION EUROPEENNE

La charte de développement durable du Pays d'Autan a été approuvée par :

- **le Conseil de développement du Pays d'Autan, le 14 juin 2004**
- **la commune de Saint-Amans Valtoret, le 29 juin 2004**
- **la commune d'Albine, le 2 juillet 2004**
- **la commune de Labastide-Rouairoux, le 2 juillet 2004**
- **la commune de Saint-Salvy de la Balme, le 2 juillet 2004**
- **la commune de Sauveterre, le 2 juillet 2004**
- **la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, le 12 juillet 2004**
- **la commune de Lacabarède, le 22 septembre 2004**
- **la commune de Rouairoux, le 29 septembre 2004**
- **la Communauté de communes de Sor & Agout, le 5 novembre 2004**
- **la commune de Bout du Pont de l'Arn, le 16 décembre 2004**

SOMMAIRE

EXPOSE INTRODUCTIF

L'esprit de la démarche	7
Les faits	8
L'ambition	9
La stratégie	10

I. LE DIAGNOSTIC

ORGANISATION, LIEN URBAIN-RURAL, PEUPLEMENT ET SERVICES

Territoire	12
Ruralité et urbanisation	13
Démographie	14
Logements	15
Transports collectifs	16
Services	17

ECONOMIE, RESSOURCES HUMAINES ET OUVERTURE DU TERRITOIRE

Transformations de l'économie	18
Ressources humaines du territoire	20
Le désenclavement : un souhait unanime	21

II. LES FONDEMENTS ET LES MOYENS D'UNE ACTION DE PAYS

LES FONDEMENTS DE L'ACTION DE PAYS

- Se rassembler pour agir et s'engager dans des projets	24
- Le rôle du pays	25
- Les perspectives d'une action de pays	26

LES MOYENS DE L'ACTION DU PAYS

- Donner toute sa place au Conseil de développement	26
- Mieux impliquer le mouvement associatif	27
- Développer une politique de réseau	27
- Créer une conférence des collectivités	28

III. LE PROJET DU PAYS

AXE 1 - FAIRE DU PAYS D'AUTAN UN TERRITOIRE COMPETITIF ET ATTRACTIF 30

ENJEU 1 VALORISER LES RESSOURCES EXISTANTES 32

CONFORTER LA RICHESSE HUMAINE 32

- Permettre une gestion prévisionnelle des compétences, des emplois et des âges 32
- Encourager le développement des compétences tout au long de la vie 33

PROMOUVOIR L'ECONOMIE DU TERRITOIRE 33

- Rendre les entreprises plus compétitives 33
- Promouvoir une agriculture de qualité dans sa filière 34
- Faire de la filière sylvicole un secteur d'avenir 35

PROTEGER LES ESPACES NATURELS 36

- Connaître et mesurer l'empreinte écologique 37
- Maîtriser l'espace naturel 37
- Eduquer à l'environnement vers un développement durable 38

ENJEU 2 DEPLOYER LES ATOUITS DU TERRITOIRE 39

AMPLIFIER LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 39

- Elaborer un Schéma directeur pour les Technologies d'Information et de Communication 39
- Tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour accélérer la mutation économique 39

S'APPUYER SUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE 40

- Valoriser le patrimoine naturel et culturel 40
- Exploiter le potentiel touristique 41

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE 42

- Développer l'offre de formation supérieure 42
- Rapprocher l'enseignement supérieur et les entreprises 42

ENJEU 3	QUALIFIER L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE	43
	FAVORISER LA COHERENCE TERRITORIALE	43
-	Mettre en place un schéma de cohérence territoriale	43
-	Consolider une ingénierie d'aménagement au service du pays	43
-	Mettre en place une politique foncière	44
	RENDRE L'ENSEMBLE DU PAYS PLUS ET MIEUX ACCESSIBLE	45
-	Rattraper le retard routier	45
-	Maintenir le rail	45
-	Conforter l'aérien	46
	FAIRE DE L'HABITAT UN ELEMENT ATTRACTIF DU TERRITOIRE	46
-	Valoriser l'identité des villes et villages	46
-	Diversifier l'offre de logements	46
-	Organiser l'information pour un meilleur accueil	47
	AXE 2 - FAIRE DU PAYS D'AUTAN UN TERRITOIRE VIVANT ET EQUILIBRE	48
<hr/>		
ENJEU 1	ASSURER UNE QUALITE DE SERVICES POUR TOUS	49
	ANCRRER LES SERVICES PUBLICS ET DE SANTE SUR LE TERRITOIRE	49
-	Promouvoir les services aux publics	49
-	Développer une véritable politique de santé territoriale	49
	IRRIGUER LE PAYS EN MOYENS ET SERVICES ADAPTES	50
-	Améliorer le réseau routier	50
-	Développer les transports collectifs	51
-	Couvrir le territoire en service de communication	51
-	Dynamiser les services marchands de proximité	52
ENJEU 2	PROPOSER UNE OFFRE SOCIOCULTURELLE ET CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS EQUILIBREE	53
	FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS	53
-	Améliorer la diffusion	53
-	Mettre en place une instance de coordination des associations	54
-	Créer un Centre de Ressources et d'Initiative Culturelle	54

AMORCER UNE POLITIQUE SOCIOCULTURELLE ET DE LOISIRS EQUILIBREE SUR LE TERRITOIRE	54
- Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques	54
- Equilibrer le pays en infrastructures	55
- Structurer une politique d'animation et d'éducation populaire	55
VALORISER UNE CULTURE REGIONALE VIVANTE ET OUVERTE SUR LE MONDE	55
- Faire connaître et apprécier les savoir-faire et les traditions	56
- Promouvoir la culture occitane	56
ENJEU 3 ANTICIPER LES MUTATIONS	57
FAVORISER UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE ET PERENNE	57
- Assurer la diversification économique	57
- Favoriser le développement durable au sein des entreprises	59
ANTICIPER L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	59
- Répondre aux besoins du vieillissement de la population	59
- Lancer une politique d'accueil de la petite enfance	60
CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	60
- Rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi	60
- Former les demandeurs d'emploi et les entreprises	61
- Accompagner le reclassement et l'insertion	61

L'ESPRIT DE LA DEMARCHE

La Charte de développement durable du Pays d'Autan témoigne de la continuité d'une démarche initiée par le Comité de Bassin du Sud du Tarn, puis concrétisée par la création d'intercommunalités (Communautés de Communes et Communauté d'agglomération).

Fort de cette antériorité, la possibilité de contractualiser avec l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan offre, aujourd'hui, une réelle opportunité pour le territoire dès lors qu'elle sera saisie collectivement.

A cet effet, la mise en place du Conseil de développement, en préalable à la création officielle du Pays, a permis de créer les conditions d'une réflexion à la mesure des défis auxquels le territoire doit faire face.

Sous son égide, des commissions et des groupes de travail, largement ouverts à la société civile, ont abouti à la formulation d'un projet qui doit recueillir l'aval des élus : la Charte de développement durable du Pays d'Autan.

Cette Charte est fondée sur un certain nombre de principes qui sont autant de convictions que de rappels :

- le Pays est un espace de projet, ce n'est pas un échelon administratif supplémentaire ;
- le Pays correspond à un territoire vécu, celui du quotidien d'une population en attente de réponses concrètes à ses besoins ;
- le Pays est constitué d'un réseau d'intercommunalités (Etablissement Public de Coopération Intercommunale EPCI) et de communes dessinant un nouvel espace de coopération entre des collectivités qui demeurent autonomes et libres de leurs décisions ;
- le Pays veut promouvoir un projet global favorisant le développement des activités économiques, la promotion de la vie sociale, la valorisation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie ;
- le Pays vise principalement à rééquilibrer le territoire dans un souci d'équité et de dynamique partagée ;
- le Pays a pour objectif que chaque collectivité et chaque habitant, où qu'ils se trouvent sur son territoire, tirent bénéfice de leur participation au projet.

LES FAITS

Territoire de contact entre plaine et montagne, le Pays d'Autan est un résumé de la mosaïque tarnaise au sud du département.

Ce qui l'unit tient à l'histoire qui a façonné l'économie et les mentalités. Une culture spécifique en a résulté, elle vient conforter un terroir de caractère où l'appartenance à une ville, à un village, à une vallée demeure vivace.

A ce titre, le rapport entre unité et diversité est au cœur du projet de Pays.

Le Pays d'Autan est un des territoires le plus peuplé de Midi-Pyrénées après la métropole toulousaine. C'est aussi l'un de ses principaux bassins d'activités.

C'est un pôle d'emploi majeur de la région, doté d'un haut niveau de services et d'équipements, en particulier dans le domaine de la santé et de l'enseignement supérieur.

La forte imbrication entre l'urbain et le rural, un patrimoine naturel riche et très diversifié, de vastes entités paysagères lui confèrent un cadre de vie de grande qualité.

Malgré ces acquis, le Pays doit relever des défis importants : l'accessibilité du territoire, la conversion de ses secteurs d'activités traditionnels, l'attractivité exercée par la métropole régionale.

Cumulés, ces handicaps sont particulièrement pénalisants : déficit migratoire, vieillissement de la population, pertes d'emplois.

Les acteurs du territoire en ont très tôt pris conscience, se mobilisant au travers de structures de réflexion communes ou s'engageant dans des démarches innovantes telles que le haut débit.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin, considérant que seule une approche globale et conduite dans la durée permettra de tirer le meilleur parti des atouts du Pays d'Autan et lui donnera un nouveau souffle.

Cela vaut notamment pour l'urbain et le rural dont la complémentarité permettra de conserver une identité forte et de choisir un avenir.

L'AMBITION

Dans ces conditions, et considérant que, hors de l'aire de prospérité toulousaine, le développement du territoire régional est essentiel pour l'avenir de Midi-Pyrénées, le Pays d'Autun fait le choix d'un futur à la mesure de cet enjeu :

- au plan régional, être le deuxième ensemble démographique et économique de Midi-Pyrénées, reconnu comme tel pour participer au rééquilibrage de la Région ;
- au plan interrégional, être le territoire de Midi-Pyrénées pouvant prétendre jouer un rôle d'articulation entre la métropole toulousaine et l'arc méditerranéen ;
- au plan national, redevenir un territoire privilégié (et source d'expérimentations) pour de nouveaux modes de vie et de production sur la base des valeurs que sont : la richesse humaine, le savoir-faire industriel, la qualité de l'espace, du patrimoine et de l'environnement.

Pour y parvenir, le Pays d'Autun fera porter son action sur un indispensable saut qualitatif dans la préservation, l'organisation et la valorisation des atouts que recèle son territoire.

C'est pourquoi, les collectivités du Pays d'Autun conjugueront leurs efforts afin que leur communauté de destin devienne une communauté de projet.

Elles s'engageront à trouver les méthodes de travail et les modes de faire appropriés pour faire du Pays d'Autun un territoire plus compétitif et plus solidaire.

Par ailleurs, conscient de la nécessité d'étoffer ses potentiels par des apports extérieurs, le Pays d'Autun veut être attractif pour accéder à un développement équilibré et pérenne. Cela implique :

- la capacité de se projeter sur un espace qui dépasse les limites du Pays, vers les voisinages tarnais et languedociens ;
- la capacité de se mobiliser, à ces échelles, avec des partenaires qui partagent les mêmes préoccupations, voire des projets communs ;
- la capacité d'être connu et reconnu en tant que territoire de référence d'un développement soutenable.

Dans ces conditions, la Charte sera la traduction politique d'un engagement partenarial faisant du Pays une communauté d'intérêt capable de s'affirmer dans un environnement économique très concurrentiel, avec l'engagement d'apporter un plus pour chacune de ses composantes et chacun de ses habitants.

In fine, ce pacte vise à faire du Pays d'Autun :

- un territoire assuré d'une qualité de services pour tous ses territoires et ses habitants ;
- un territoire de référence en matière de développement durable et de démocratie participative ;
- un territoire exemplaire en matière de cohésion sociale et de solidarité entre les générations.

LA STRATEGIE

Le projet résultant des travaux du Conseil de Développement traduit une vision dynamique et volontariste de ce que veut être le Pays d'Autan lors de la prochaine décennie.

Il est fondé sur deux principes stratégiques qui fondent un pacte territorial liant toutes les parties (les collectivités membres du Pays et leurs partenaires) :

- l'affirmation d'une identité commune vis-à-vis de l'extérieur afin d'accroître son attractivité et sa compétitivité,
- la reconnaissance de la diversité à l'intérieur afin de tirer le meilleur parti des potentialités de chacune de ses composantes.

Dans ce cadre, six objectifs majeurs ont été retenus :

Trois de méthode :

- mobiliser l'ensemble des décideurs et des acteurs du Pays sur de grands projets structurants,
- donner à chacun, indépendamment de sa localisation et de ses moyens, une chance équivalente pour mener à bien un projet local,
- accorder à la qualité une valeur de référence pour toutes les actions à conduire.

Trois de finalité :

- affirmer et démontrer que le Pays d'Autan veut et va passer d'un destin subi à un destin voulu,
- réunir toutes les conditions nécessaires pour créer des emplois, accueillir et conserver des habitants,
- retrouver un dynamisme démographique afin de dépasser la taille symbolique des 100 000 habitants.

La Communauté

d'agglomération

de castres-mazamet

AIGUEFONDE

AUSSILLON

BOISSEZON

CASTRES

CAUCALIERES

LABRUGUIERE

LAGARRIGUE

MAZAMET

NAVES

NOAILHAC

PAYRIN AUGMONTEL

PONT DE L'ARN

LE RIALET

ST AMANS SOULT

VALDURENQUE

LE VINTROU

La Communauté

de communes

de sor et agout

CAMBOUNET SUR SOR

ESCOUISSENS

LESCOUT

ST AFFRIQUE LES MONTAGNES

SAIX

SEMALENS

SOUAL

VERDALLE

VIVIERS LES MONTAGNES

La Communauté

de communes de la haute

vallée du thoré

ALBINE

LABASTIDE-ROUAIROUX

LACABAREDE

ROUAIROUX

SAINT AMANS VALTORET

SAUVETERRE

et les communes de

BOUT DU PONT DE L'ARN

SAINT SALVY DE LA BALME

Charte

de développement durable

Livre 1 : LE DIAGNOSTIC

Territoire de contact entre plaine et montagne, le Pays d'Autan se construit autour d'une histoire économique commune et de caractéristiques géographiques qui ont façonné la structure et la mentalité de sa population.

Constitué de communes rurales fortement imbriquées avec une agglomération parmi la plus peuplée de Midi-Pyrénées, le Pays d'Autan constitue un pôle d'emploi industriel majeur en Midi-Pyrénées, doté d'un haut niveau de services et d'un cadre de vie de qualité. Mais, à l'écart des flux de communications et pénalisé par son manque d'attractivité, il subit de surcroît les effets de la mondialisation avec de fortes pertes d'emplois dans ses secteurs traditionnels. Adaptabilité de la main-d'œuvre, déficit migratoire et vieillissement important de la population, soulèvent des inquiétudes quant au renouvellement des ressources humaines du territoire. Pour autant, le Pays d'Autan peut s'appuyer sur ses atouts et sur l'aspiration croissante à un cadre de vie de qualité, pour valoriser son image et renforcer son attractivité en matière de tourisme et d'implantation des hommes et des activités. Il dispose d'ores et déjà de plusieurs secteurs porteurs d'emplois, d'infrastructures haut débit et de projets de développement structurants. Le dynamisme des forces économiques du Pays d'Autan conditionne le maintien de la spécificité du territoire et des marges de manœuvre pour conduire son développement. De plus, les acteurs du territoire ont un rôle déterminant dans l'aménagement volontaire et concerté du Pays d'Autan, afin d'éviter le renforcement des déséquilibres internes et des tensions qui en découlent, et pour faire face à la montée du pouvoir d'attraction de la métropole régionale.

ORGANISATION, LIEN URBAIN-RURAL, PEUPLEMENT ET SERVICES

TERRITOIRE

Montagnes, cause, plaines et vallées forment les multiples visages d'un territoire tout en contraste.

Le territoire se présente comme un vaste amphithéâtre évasé, largement ouvert vers l'ouest, au contact du Massif Central où dominent les herbages et la forêt, et du bassin aquitain, domaines des céréales et des oléagineux.

Le patrimoine naturel est riche mais surtout diversifié. Les paysages, aux formes et couleurs variées, produits des confluences climatiques méditerranéenne et océanique, fondent l'identité première de ce territoire qui a su préserver un environnement naturel de qualité. A l'image de l'assemblage d'une mosaïque de milieux complémentaires et d'espaces vécus, le Pays d'Autan se veut pluriel.

Au sud, la Montagne Noire s'élève d'un seul jet au-dessus de la plaine castraise et du fossé du Thoré, qui se prolonge à l'est jusqu'au col de la Fenille. Au nord et à l'est, plateaux du Sidobre et d'Anglès constituent un secteur de montagne. Dans la plaine, vallées et terrasses alluviales le long de l'Agout, sont le domaine de la céréaliculture.

Aux entités naturelles variées : montagne, vallées, cause ... s'ajoutent de nombreuses ressources naturelles : soleil, bois, granit, vent, eau ... Le réseau hydrographique se compose de deux cours d'eau que sont l'Agout et le Thoré, principaux affluents du Tarn. En amont, de nombreuses retenues ponctuent le paysage forestier parmi lesquelles le lac des Saints-Peyres, le lac de Laouzas, le barrage des Montagnès où se développent des activités de loisirs.

Richesse primordiale de cette région, l'eau constitue une ressource sur laquelle s'est fondée l'industrialisation tarnaise (mégisserie, textile). Deux contrats de rivière ont été mis en œuvre durant la décennie 1990 et ont permis d'obtenir des résultats concrets en matière de dépollution, particulièrement sur l'Arnette et le Thoré. Les efforts se poursuivent grâce au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) favorisant une utilisation de la ressource en eau comme support de développement. Le Pays d'Autan présente ainsi une grande diversité de milieux aquatiques et de zones humides qui abritent ou accueillent des espèces rares et remarquables.

Le Pays d'Autan, couvert en partie par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, allie ruralité et urbanisation.

RURALITE ET URBANISATION

Dans le Pays d'Autan, entreprises, commerces et loisirs sont toujours proches du fait de l'urbanisation discontinue et fortement enchevêtrée avec l'espace rural.

Le Pays d'Autan regroupe 33 communes et 97 324 habitants et se caractérise par un ancrage urbain fort. Au cœur du bassin, les quatre villes principales constituent une agglomération multipolaire, composée de deux aires urbaines connexes, qui regroupent 28 communes et 88 000 habitants. Cet ensemble se situe au 3^e rang régional après Toulouse-Montauban et Tarbes-Lourdes, et figure parmi les premiers pôles au plan démographique et économique en Midi-Pyrénées.

Castres est avec 21 200 emplois, le centre économique incontestable du Pays d'Autan et de l'agglomération qui compte également plusieurs autres pôles de plus de 1 000 emplois : Mazamet 5 500, Aussillon 1 600, Labruguière 1 400. La plus grande part des services et des établissements industriels s'y concentre.

Actifs, étrangers, personnes à la retraite ..., aspirent à un cadre de vie de qualité qui se traduit par un renforcement des liens entre l'urbain et le rural. Habiter à l'extérieur de la commune où l'on travaille est de plus en plus fréquent et concerne aujourd'hui près d'un actif sur deux. Ce chiffre augmente depuis 1975 et se traduit par le développement résidentiel que l'on connaît à la périphérie des villes.

Ces phénomènes sont sensibles dans le territoire et se traduisent par un déséquilibre interne croissant entre l'est et l'ouest.

La périurbanisation marque un dépeuplement des centres villes et un étalement urbain plus important sur les communes situées à l'ouest du Pays d'Autan. On assiste à un déplacement de l'aire urbaine de Castres vers l'ouest, avec 5 000 habitants de plus entre 1990 et 1999, en raison notamment de l'attraction toulousaine. En revanche, la population du secteur mazamétain est fortement en baisse ainsi que le nombre de communes sous influence directe de ce pôle, notamment celles de la vallée du Thoré.

Cette tendance reproduit dans le Pays d'Autan la situation départementale, avec des effets pervers au niveau de l'aménagement de l'espace et en particulier au niveau de l'habitat et des déplacements. Ceci se traduit notamment par une consommation anarchique du territoire avec une concurrence dans l'usage de l'espace, la poursuite de la pression foncière et des difficultés accrues pour l'installation des jeunes agriculteurs.

La poursuite de cette dynamique interne pourrait conduire à un développement déséquilibré du territoire, préjudiciable à son devenir, alors que le Pays d'Autan est dans un contexte d'affaiblissement progressif de son poids dans la région Midi-Pyrénées.

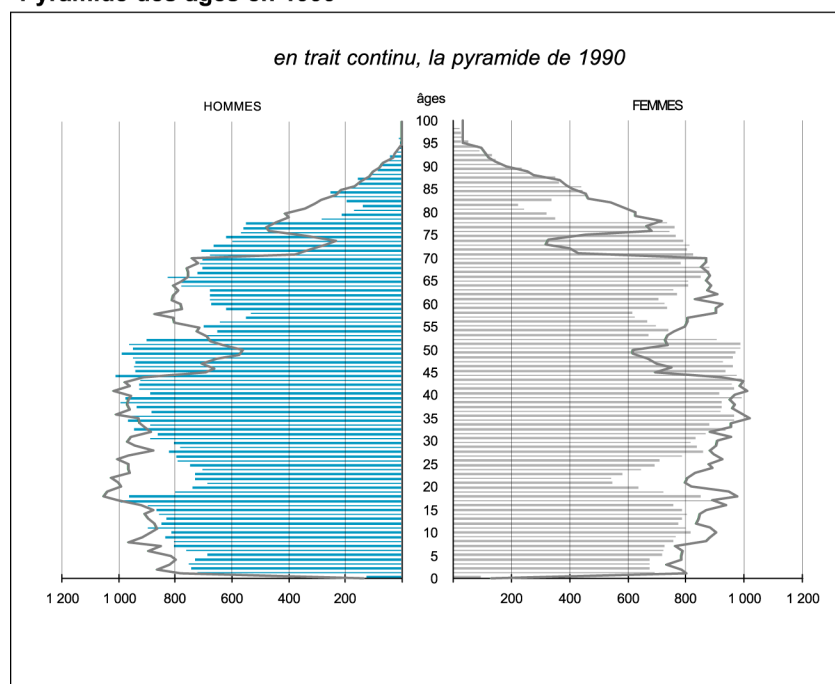
DEMOGRAPHIE

Les ressources humaines du territoire s'affaiblissent : solde migratoire déficitaire, départs de jeunes, vieillissement important de la population ...

Le Pays d'Autan est à l'image de la zone d'emploi dont la progression de la population a été plus faible que la moyenne régionale à partir de 1962, et a amorcé depuis 1990 une baisse annuelle de -0,24% soit - 2 100 personnes.

Le bassin a longtemps bénéficié d'un solde naturel positif qui faisait sa spécificité en Midi-Pyrénées mais il ne suffit plus aujourd'hui à compenser un solde migratoire négatif. Entre 1990 et 1999, 2 088 personnes ont quitté la zone alors que les zones d'emplois d'Albi-Carmaux et la partie tarnaise de Toulouse ont accueilli respectivement +3 500 et +2 600 personnes. Les perspectives établies par l'Insee d'ici à 2015 prévoient que, face à une croissance régionale de +9,4%, le bassin perdrait 11 350 habitants, soit -8,3% de sa population.

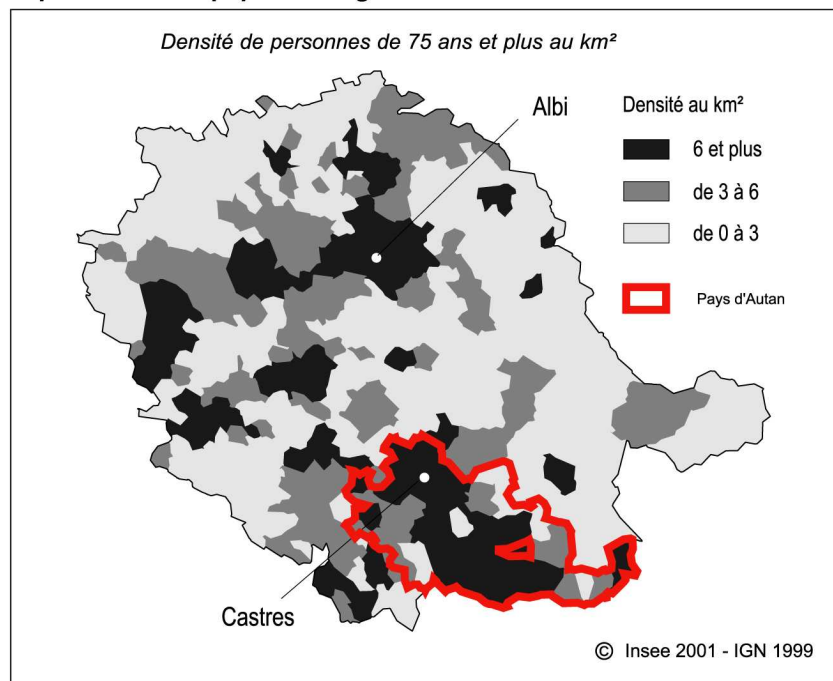
Pyramide des âges en 1999



Source : INSEE - Recensements de la population,
1990 - exploitation exhaustive ; 1999 - exploitation principale

La pyramide des âges affiche un fort déficit de jeunes de 20-24 ans qui se poursuit jusqu'à 35 ans. Le vieillissement de la population est en avance de 20 ans sur les projections de l'Insee au niveau national : 27% de la population du Pays d'Autan a plus de 60 ans en 1999 (contre 21,3% au niveau national), conséquence d'une espérance de vie dans le Tarn qui figure parmi les plus élevées de France.

Importance de la population âgée



Source : Insee - Recensement de la population 1999

Le renforcement de l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et d'activités est une perspective d'avenir.

Dans le bassin de Castres-Mazamet, 36 000 personnes qui y résident en 1999 n'y habitaient pas en 1990. Ces installations nouvelles sont le signe d'un renouvellement important de population et d'arrivées de couples avec des enfants jeunes. Parmi la population retraitée, une personne sur dix est un nouvel arrivant.

En dépit de la baisse démographique, la croissance du logement se poursuit de manière continue.

LOGEMENTS

La croissance du logement marque l'évolution des modes de vie. Les tensions au niveau de l'habitat, des services et des transports, actuellement perceptibles, pourraient se renforcer.

Le Pays d'Aujan compte 45 000 logements totaux, dont 8% de logements vacants et 3,4% de résidences secondaires.

Le parc de résidences principales est de 39 650 logements et a augmenté de 7,4% entre 1990 et 1999, soit un rythme inférieur à la moyenne départementale (+9,6%). Elle est sensiblement en deçà de celle observée dans les bassins d'habitat de Gaillac (+15,5%), de l'ouest tarnais (+15,8%) ou encore d'Albi.

Le poids du parc locatif est modeste et nettement inférieur à la moyenne nationale et à celle de la Haute-Garonne. Les locataires représentent 32% des occupants des résidences principales dont 10% sont des locataires HLM. Le territoire compte quatre opérateurs qui gèrent 4 717 logements en 2002 :

- Office Public Municipal H.L.M de Castres : 2 817 logements
- Société Anonyme H.L.M Vallée du Thoré : 1 129 logements
- Office Public Départemental H.L.M. du Tarn : 425 logements
- Maisons Claires : 370 logements

Le taux de vacance est important et une partie des logements de ce parc ne correspond plus aux attentes des habitants, suite notamment à la diminution de la taille des ménages.

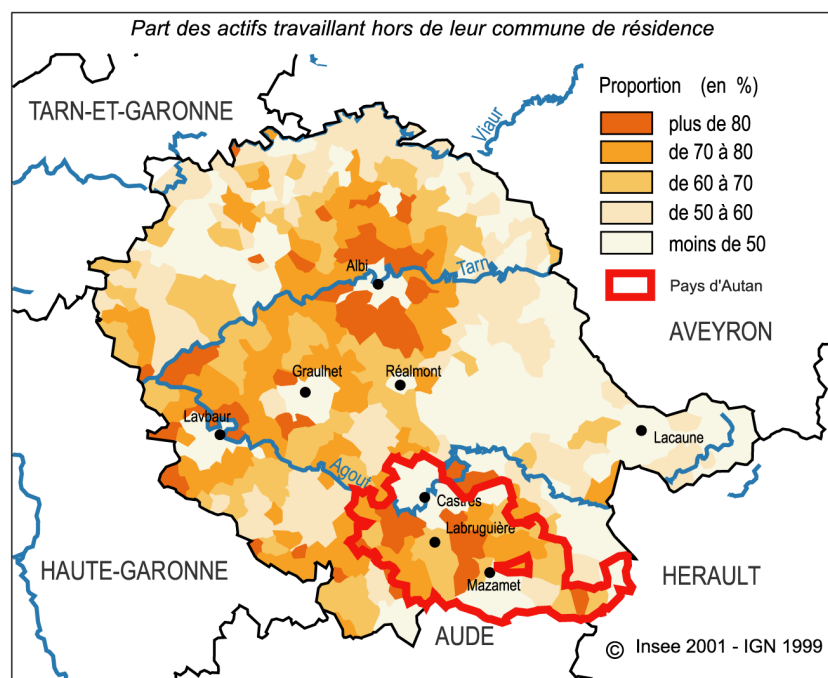
Le Pays d'Autan compte 3 ZUS (Zone Urbaine Sensible) parmi les 14 de la région Midi-Pyrénées : Laden Petit train (1 824 hab) et Aillot-Bisséous (2 166 hab) à Castres ; La Falgaliarié (2 935 hab) à Mazamet-Aussillon. En moyenne dans ces zones, la population a tendance à baisser plus fortement qu'ailleurs, le chômage y progresse avec plus d'intensité et la part des logements vacants est plus élevée.

Le développement continu de l'habitat en périphérie des villes, et la mobilité croissante des actifs poussent au développement de la voiture individuelle au détriment des transports collectifs.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Les usagers potentiels trouvent dans l'utilisation de leur voiture personnelle, une souplesse et une rapidité vis à vis desquelles les transports collectifs ne sont pas concurrentiels aujourd'hui.

Dissociation du lieu de domicile et du lieu de travail



Source : Insee - Recensement de la population 1999

Aujourd'hui, trois habitants sur quatre se déplacent en voiture pour se rendre sur leur lieu de travail ; seul 1% utilise un transport en commun. Les fréquences et dessertes doivent être adaptées aux attentes des utilisateurs.

Actuellement le transport est organisé dans l'agglomération sur les 2 pôles castrais et mazamétain (ouverture prévue pour septembre 2004). Un service de transport à la demande est assuré : mobi-libellus et taxi-libellus avec prise en compte du transport des personnes handicapées. Des négociations sont en cours pour le transfert partiel des compétences du Conseil Général vers la Communauté d'agglomération pour le transport scolaire.

Les transports collectifs sont insuffisamment développés dans l'espace rural. Les transports sur la Communauté de communes de Sor et Agout et dans la vallée du Thoré sont liés à l'organisation départementale du ramassage scolaire. En dehors de cadre, les transports collectifs à l'échelle du Pays d'Autan sont à organiser.

Le développement du transport collectif à l'échelle du Pays d'Autan relève d'une volonté politique pour aménager la desserte urbaine, notamment vers l'ouest de l'aire urbaine, et irriguer l'espace rural à l'Est afin que chacun puisse avoir accès à un bon niveau de services.

SERVICES

Le territoire dispose d'une qualité de service digne des grandes villes, mais concentrée dans les centres urbains. Il peut également se prévaloir d'un tissu associatif dense et diversifié.

Le territoire est bien pourvu en services culturels et de loisirs : golf, patinoire, complexe aquatique, théâtre, médiathèques, centre musical multimédia, musées, cinémas ... Ces équipements sont concentrés à Castres et Mazamet, mais ils ont vocation à rayonner sur l'ensemble du bassin de vie constitué par le Pays d'Autan.

L'ensemble du pays est couvert par un tissu associatif dense et diversifié mais insuffisamment coordonné (800 associations) et de nombreux équipements maillent le territoire, mais sont de qualités diverses : 21 MJC, 53 centres loisirs sans hébergement, 18 centres de vacances, 5 bases de loisirs.

Les services publics sont nombreux et facilement accessibles. Le niveau de services va s'accroître avec la réalisation de plusieurs projets : nouvel hôpital, 3^e lycée, école d'ingénieur, développement de la plateforme numérique ...

L'offre commerciale est dans la moyenne nationale avec une bonne couverture de proximité. La répartition commerciale dans le Pays d'Autan est à l'image des valeurs moyennes : les $\frac{3}{4}$ du commerce sont concentrés dans les villes les plus importantes ; 20% du territoire ne dispose d'aucun commerce. Le grand commerce réalise 65 % des ventes de produits alimentaires. En dépit de cette attraction puissante exercée sur la clientèle, les pôles de services du Pays d'Autan maillent uniformément le territoire. Certaines zones éloignées dépourvues de services de proximité bénéficient d'un passage d'un ou plusieurs commerces itinérants. Compte tenu du seuil de 400 habitants en dessous duquel un commerce n'est pas viable, le souci est aujourd'hui de maintenir les commerces dans les communes plus que de chercher à en implanter de nouveaux.

Le Pays d'Autan constitue un bassin d'activité ancien et dynamique. Fort de ses traditions et de son histoire, il doit néanmoins faire face à une situation économique qui s'est dégradée. Dans ce contexte, il doit poursuivre la mutation de ses industries traditionnelles et se doter d'atouts concurrentiels, notamment par la valorisation de ses compétences et savoir-faire et par une meilleure accessibilité.

ECONOMIE, RESSOURCES HUMAINES ET OUVERTURE DU TERRITOIRE

TRANSFORMATIONS DE L'ECONOMIE

Le Pays d'Autan est marqué par le développement de compétences entrepreneuriales (creuset de chefs d'entreprises), organisationnelles (processus industriels, commerce international) et techniques (creuset d'ouvriers qualifiés).

Spécificité industrielle

Le Pays d'Autan est le 1^{er} pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone. Il compte 41 769 emplois totaux, dont 12 700 dans l'industrie et la construction, soit un pourcentage de salariés dans le secteur secondaire très supérieur à la moyenne nationale : 30% contre 24%. En nombre d'emplois industriels, le territoire est le 3^e pôle d'importance de la région Midi-Pyrénées, après Toulouse et Montauban.

Le territoire bénéficie d'un savoir-faire traditionnel, artisanal et d'une adaptabilité sectorielle. Le poids des secteurs d'activité traditionnels reste important : textile, construction mécanique, extraction et transformation du granit, sylviculture et salisseries... Le potentiel économique, grâce à des initiatives locales, a permis au Pays d'Autan de continuer à figurer parmi les bassins industriels les plus performants de Midi-Pyrénées (pharmacie, dermo-cosmétique, chimie fine, mécanique, génétique animale, ...).

La répartition des catégories socioprofessionnelles affiche une proportion de cadres bien inférieure aux valeurs nationales (8% contre 13%) qui souligne la faiblesse de l'encadrement dans les entreprises.

La structure de l'activité traditionnelle a induit une forte proportion d'ouvriers dans le territoire. La tertiarisation progressive de l'économie se marque par l'élévation de la part des employés et professions intermédiaires dans les emplois totaux au détriment des ouvriers et des agriculteurs en baisse sensible.

La structure de l'activité dans le Pays d'Autan et le caractère rural font que les indicateurs de revenu sont systématiquement inférieurs à ceux de la moyenne française :

- le revenu moyen des foyers fiscaux est de 13 033 euros contre 15 289 euros en 2001,
- le revenu net imposable moyen progresse de 0,1% contre 1,6% en France entre 2000 et 2001,
- la proportion de foyers fiscaux non imposés est de 54,3% contre 47,1 % pour la moyenne nationale.

La moyenne des salaires est généralement faible et les perspectives d'évolution individuelle dans l'entreprise sont limitées. Les salaires les plus élevés se polarisent sur une moitié du département, autour des agglomérations d'Albi et de Castres. Les plus bas salaires sont perçus par les habitants de la partie est, y compris la région de Mazamet du fait du déclin de son activité industrielle traditionnelle.

Les femmes gagnent moins que les hommes. Pour une bonne part, ces différences sont imputables au travail à temps partiel qui concerne une femme sur trois et seulement un homme sur douze.

Agriculture et forêt

Le secteur agricole connaît de fortes pertes d'emplois (-38% entre 1990 et 1999) partiellement compensées par le développement de l'emploi dans l'agroalimentaire, et la part des chefs d'exploitation de plus de 50 ans est beaucoup plus élevée qu'au niveau départemental (37,4% dans le Pays d'Autan contre 30% au niveau Tarn).

Cependant, l'agriculture reste un secteur dynamique et porteur d'emplois. La qualification des actifs s'accroît avec le rajeunissement de l'âge des exploitants agricoles dû au fort taux de départs en retraite. La spécialisation du secteur s'affirme de plus en plus. Les exploitations à orientation herbivore produisant de l'élevage ovin ou bovin dominant à l'est, dans les zones de montagne, tandis que les exploitations à orientation végétale marquent le paysage à l'ouest, dans les zones de plaine.

Le Pays d'Autan est également un territoire où la forêt est très présente et diversifiée. La ressource forestière ouvre des perspectives intéressantes de développement pour l'industrie du bois et du papier.

Parmi les 8 régions forestières du Tarn, celle de la Montagne Noire et des Monts de Lacaune couvrent 50% de la surface boisée tarnaise. Les reboisements effectués depuis 40 ans permettent d'avoir un gisement important de matière première de qualité.

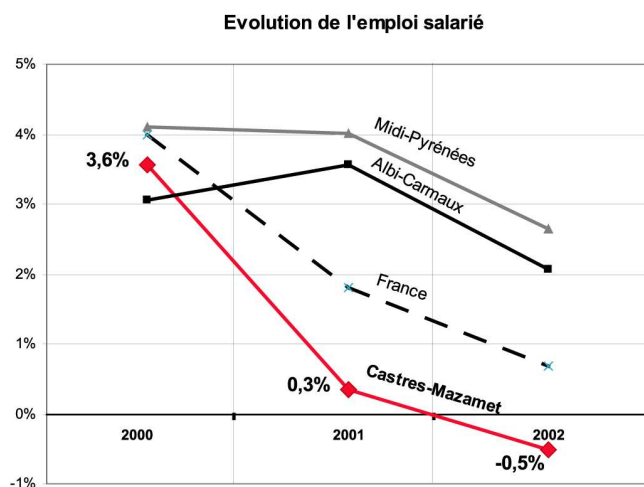
D'ici 2015, la récolte annuelle de bois d'œuvre résineux représentera plus de 4 fois celle observée ces dernières années, dont près de 60% en bois moyen supérieur à 1m³ par arbre. Avec un quadruplement des volumes mobilisables en 15 ans, l'arrivée massive de bois de gros diamètre, le pays d'Autan va assister à une véritable explosion du bois résineux. Cette importante évolution quantitative et qualitative nécessite l'adaptation des entreprises de la transformation voire la recherche de nouveaux débouchés notamment dans la filière bâtiment-habitat.

Difficultés économiques

Le bassin de Castres-Mazamet est marqué par les difficultés de son industrie traditionnelle, qui fragilisent le tissu économique local et pénalisent son image à l'extérieur. La chute des effectifs représente plus du tiers des pertes régionales en 10 ans dans l'industrie. Le Pays d'Autan perd ainsi 5.000 emplois, soit 28% de ses effectifs au cours de la décennie 1990, ce qui affaiblit sa spécificité industrielle.

L'année 2003 a marqué une accélération récente des difficultés dans les secteurs traditionnels du bassin d'emploi (au moins 300 emplois perdus).

Cependant, en dépit des pertes industrielles, le bassin a su maintenir son économie à un haut niveau. Les pertes d'emploi ont pu être atténuées grâce à la capacité d'adaptation des industries locales, évitant le choc brutal des crises des bassins du nord de la France par exemple.



Renouvellement économique

Le développement traditionnellement alimenté par une dynamique endogène est aujourd'hui en difficulté, et les centres de décisions sont de plus en plus extérieurs au bassin.

La situation de l'emploi dans le Pays d'Autan bénéficie peu de la dynamique toulousaine dans les domaines de l'aéronautique, l'espace, la biotechnologie ... Dans ce cadre, l'essor continu du Groupe Pierre Fabre en fait un acteur majeur du paysage économique local et son importance pour l'emploi local est déterminante.

Le renouvellement du tissu industriel est en effet assuré par la présence de ce groupe, du pôle Technologies de l'Information et de la Communication et plusieurs secteurs qui se révèlent à moyen terme être porteur d'emplois : sanitaire et social, bois et forêt, agriculture, énergie renouvelables ...

RESSOURCES HUMAINES DU TERRITOIRE

Le territoire est confronté à un risque important sur le plan du renouvellement de sa main-d'œuvre. Le vieillissement de la population active, le départ des jeunes pour se former ou pour trouver un emploi qu'ils n'obtiennent pas sur place, les difficultés d'adaptation de la main-d'œuvre pourraient accroître les tensions actuelles du marché du travail.

Un potentiel d'emploi qui s'amenuise.

Le taux d'activité (51,1%) est inférieur aux valeurs régionale et nationale. Il baisse alors qu'il se maintient aux autres échelons géographiques.

De la même manière, le taux d'emploi du Pays d'Autan baisse, marquant la disparition plus rapide des emplois que celle de la population active résidente. Cette dernière part travailler ailleurs sans déménager, notamment sur Toulouse, afin d'éviter le chômage.

En 2003, le chômage progresse de 9% dans le Pays d'Autan contre 6% en France. Le territoire concentre 93% de la progression départementale, alors que la région Midi-Pyrénées est une des moins touchées de France par la progression de chômage (+2,9%). Le chômage des femmes est dans le Pays d'Autan supérieur de 4 points à la moyenne française ; celui des jeunes est plus élevé qu'ailleurs et progresse rapidement ; les chômeurs longue durée représentent 1/3 des chômeurs.

Revenu Minimum d'Insertion et précarité.

Le département du Tarn compte 5 250 bénéficiaires du RMI en 2001, dont une moitié se répartie entre les bassins d'Albi et de Castres. La Sous-Préfecture compte 1 255 bénéficiaires, soit 23,9% du total, et Mazamet 458 soit 8,7%.

Le nombre de bénéficiaires est en recul de -1,9% au niveau départemental entre 2001-2002 mais il tend à progresser en zone urbaine. Alors que l'Albigeois reste stable en nombre sur la période 2001/2002, le castrais progresse de +1,7%, ce qui constitue la plus forte hausse du département et le mazamétain +0,7%.

Le nombre d'allocataires disposant d'un revenu inférieur au seuil de précarité en 2001 (fixé à 669,40 euros) est plus élevé à Castres et Mazamet : 39,9% pour Castres et 41,6 % à Mazamet, contre 38,8% pour le Tarn et 34,8% pour Albi.

Le renouvellement de la main-d'œuvre en question.

A l'image de la population totale, la pyramide des âges de la population active vieillit avec, par exemple, 40% des artisans qui ont plus de 50 ans et une part d'actifs de plus de 55 ans également très forte dans le secteur agricole, ce qui constitue un handicap pour ce secteur.

A l'opposé, une part importante des jeunes quitte définitivement le territoire pour se former ou pour trouver un emploi.

L'inadéquation entre offres et demandes d'emploi progresse.

Les métiers dit « à déficit d'image » (textile, granit, construction, restauration ...) souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre et les formations qui conduisent à ces métiers manquent de candidats.

L'adaptation d'une partie des actifs issus de secteurs en crise à de nouveaux métiers est difficile.

La culture locale demande à être développée pour l'embauche de jeunes diplômés, et plus généralement pour l'accueil de jeunes.

Les entreprises ont tendance à surévaluer leurs besoins en compétences pour une embauche d'où un recrutement à l'extérieur.

Les formations doivent encore faire des progrès pour s'adapter aux besoins des entreprises, notamment dans les métiers porteurs.

Le Pays d'Autan a besoin d'une main-d'œuvre disponible et formée.

En dépit de ces constats, les efforts consentis par les acteurs tant privés que publics ont permis de constituer une offre de formation performante.

L'environnement scolaire et universitaire permet le développement de formations supérieures BTS, IUT, Bac +4, Bac+5 avec une forte implication du patronat. L'apprentissage est quant à lui appelé à se développer.

LE DESENCLAVEMENT : UN SOUHAIT UNANIME

L'insuffisance des moyens de communication routiers et ferroviaires contribue au manque d'attractivité du territoire et pénalise son économie.

Routes

La situation géographique du territoire et les retards accumulés au cours des dernières décennies cristallisent sur les routes une revendication de longue haleine.

Le Pays d'Autan est situé à :

- 42 kilomètres d'Albi et de l'A68 (Toulouse-Lyon) au Nord,
- 50 kilomètres de Castelnaudary et de l'A61 dite « des deux mers » au sud,
- 70 kilomètres de Toulouse, de l'A20 (Paris) et de l'A62 (Bordeaux) à l'ouest,
- 100 kilomètres de Béziers et de l'A9 dite « la Languedocienne ».

Compte tenu de l'état médiocre du réseau routier, il demeure à l'écart des grands flux de communication et des grands pôles de prospérité.

Liaisons ferroviaires et aériennes

La ligne TER (Transports Express Régionaux) traverse le Pays d'Autan avec une douzaine de trains qui assurent quotidiennement la liaison entre Mazamet-Castres-Toulouse de 5 heures à 22 heures. Cependant, le cadencement n'est pas adapté aux transports de voyageurs entre Castres et Mazamet et des aménagements d'horaires sont souhaités sur le reste de la ligne. La fréquentation est en baisse et la fermeture de la ligne SNCF est une inquiétude récurrente face à la concurrence de la voiture individuelle.

L'aéroport est situé au centre du Pays d'Autan et offre un service de vols réguliers biquotidiens vers Paris et Lyon ainsi qu'une base souple et de qualité pour l'aviation d'affaires. Depuis son ouverture en

1990, l'aéroport régional Castres-Mazamet assure sa fonction d'infrastructure de transport et concourt à l'image du territoire : 18 000 passagers annuel sur Paris ; 2 300 annuel sur Lyon.

Cette plate-forme aéroportuaire constitue un équipement déterminant pour l'implantation et la pérennisation des entreprises à l'instar de la plate-forme numérique haut débit.

Technologies de l'information et de la communication

Une plate-forme numérique à haut débit favorise pour sa part, la transversalité, le maintien des activités existantes et le développement de nouvelles entreprises (pépinière Technologies de l'Information et de la Communication).

Depuis 1990, au travers du programme « Villefranche 2000 », l'agglomération de Castres-Mazamet poursuit la mise en œuvre d'une infrastructure de télécommunication à haut débit reliée aux réseaux mondiaux, doublée de la maîtrise des évolutions des technologies internet et de la volonté d'innover.

Après avoir réalisé la colonne vertébrale du réseau métropolitain sur l'agglomération, le développement du réseau passe maintenant par l'amélioration de sa capillarité en allant jusqu'à l'utilisateur final, et notamment dans le secteur rural, ainsi que par le développement des usages et des services.

Avec l'arrivée de NeufTelecom sur la plateforme numérique de Castres-Mazamet, une nouvelle étape est franchie, élargissant l'offre de services et ouvrant l'Internet à très haut débit à tous. Dans un premier temps, la majeure partie de l'espace urbain de l'agglomération sera desservie, ainsi que les zones d'activité économique, soit environ 30 000 prises téléphoniques.

Cependant, la couverture numérique du territoire ne dessert pas l'ensemble du Pays d'Autun. Cela concerne les technologies mobiles GSM, futur UMTS ou les filaires permettant des services à « large bande ».

L'extension de la couverture du territoire est souhaitée par les acteurs et les usagers. Pour cela le développement du réseau en fibre optique sur les communes rurales grâce à d'autres techniques est à l'étude : satellite, WIFI ...

Le pays d'Autun se définit par les interrelations existantes en termes d'emplois, de services, d'habitat, de loisirs et entre l'agglomération et les espaces ruraux alentours, constituant un véritable bassin de vie.

Ses atouts sont nombreux dans les domaines économique, social, culturel, environnemental... mais les enjeux face au devenir du Pays d'Autun sont importants : maintien du potentiel économique, développement des secteurs porteurs et des services, adaptation et renouvellement de la main-d'œuvre, aménagement du territoire.

Autant de thèmes à développer par les acteurs du territoire, faisant du Pays d'Autun une opportunité pour renforcer le lien rural-urbain et promouvoir une organisation harmonieuse, qui prennent à la fois appui sur l'agglomération et sur une dynamique rurale plus équilibrée, avec un même objectif de développement durable.

La Communauté

d'agglomération

de castres-mazamet

AIGUEFONDE

AUSSILLON

BOISSEZON

CASTRES

CAUCALIERES

LABRUGUIERE

LAGARRIGUE

MAZAMET

NAVES

NOILHAC

PAYRIN AUGMONTEL

PONT DE L'ARN

LE RIALET

ST AMANS SOULT

VALDURENQUE

LE VINTROU

La Communauté

de communes

de sor et agout

CAMBOUNET SUR SOR

ESCOUSSENS

LESCOUT

ST AFFRIQUE LES MONTAGNES

SAIX

SEMALENS

SOUAL

VERDALLE

VIVIERS LES MONTAGNES

La Communauté

de communes de la haute

vallée du thoré

ALBINE

LABASTIDE-ROUAIROUX

LACABAREDE

ROUAIROUX

SAINTE AMANS VALTORET

SAUVETERRE

et les communes de

BOUT DU PONT DE L'ARN

SAINTE SALVY DE LA BALME

Charte

de développement durable

Livre 2 : LES FONDEMENTS ET LES MOYENS D'UNE ACTION DE PAYS

LES FONDEMENTS DE L'ACTION DE PAYS

SE RASSEMBLER POUR AGIR ET S'ENGAGER DANS UN PROJET

Pour le Pays d'Autun, la loi sur les Pays vient finaliser une démarche déjà ancienne, en lui apportant une reconnaissance institutionnelle et des moyens nouveaux. Le projet de Charte, qui repose sur l'analyse de la situation actuelle du Pays et de ses évolutions prévisibles, a l'ambition de lui faire franchir collectivement une autre étape, pour faire face à de nouveaux défis auxquels il est désormais confronté.

Aujourd'hui, les caractéristiques territoriales ont changé. Il y a encore peu de temps, le territoire était le second pôle industriel de Midi-Pyrénées, désormais ce territoire est en mutation et la population a des attentes nouvelles.

La mise en place du Conseil de développement préalablement à la création officielle du Pays a permis de construire et de partager les grandes orientations de ce projet de développement avec les acteurs de la vie économique, sociale, culturelle et associative.

La Charte du Pays, qui associe toutes les forces vives du territoire, formule la vision qu'ont les acteurs locaux de leur territoire pour les dix prochaines années et fixe les orientations prioritaires sur lesquelles ils sont prêts à faire porter leurs efforts.

C'est sur des bases solides, construites collectivement par les responsables et les habitants de ce territoire, que la démarche Pays et le projet de Charte se sont fondés.

Notre charte se veut être une réponse globale et cohérente aux enjeux fondamentaux qui se posent à l'échelle du territoire. Elle contribue à ne pas tenir à l'écart les espaces les plus fragiles et les populations les plus en difficulté et à maintenir l'unité du territoire.

Nous recherchons un équilibre harmonieux entre l'efficacité économique, l'équité sociale, la protection et l'amélioration de l'environnement et la gestion économe des ressources.

Notre responsabilité envers les générations futures est engagée également en ce qui concerne les principaux enjeux planétaires. Lors du sommet de Rio de 1992, les nations ont collectivement partagé l'idée d'un développement durable pour la planète car elles y voient l'espoir de garantir l'avenir des générations présentes et futures dans le respect de la démocratie. Le cadre de référence est l'Agenda 21 qui sur le plan national se décline aujourd'hui dans la Stratégie Nationale du Développement Durable. Le Pays d'Autun, pour conduire ses travaux entend s'appuyer sur les fondements et les principes du développement durable en cohérence avec ces cadres de référence.

Si la diversité des champs que le développement durable recouvre (économie, social, culturel, environnement), les enjeux locaux et globaux et les principes fondamentaux qu'il porte, ainsi que les nouveaux modes de faire et de penser qu'il implique, rendent complexes les démarches de développement durable, c'est aussi ce qui en fait toute sa richesse.

Les enjeux du développement durable sont de deux ordres :

- des enjeux de contenus (les projets qui seront conduits sur le territoire et qui répondent aux orientations de notre charte)
- des enjeux de méthodes (la concertation, la participation, le partenariat)

La gouvernance et la citoyenneté active sont une véritable dimension de notre projet de développement. L'élaboration de la charte a donné lieu à une large concertation.

- le Conseil de développement a été associé en amont de la réflexion.
- des commissions et des groupes de travail ont été créés, permettant d'impliquer de nombreux acteurs, et ouverts aux simples citoyens.
- le Conseil de développement a veillé à associer à la démarche l'ensemble des élus du territoire.

L'équilibre nécessaire entre démocratie participative et électorale conditionne la réussite de notre projet pour surmonter cloisonnements et manque d'articulation entre les acteurs publics et privés qui détiennent ensemble la clé de l'attractivité du pays.

Il y a un lien direct entre le développement durable qui tente de répondre à nos besoins actuels sans mettre en péril l'avenir et le développement de la planète de nos enfants et le pays qui remet l'Homme au centre de la décision publique, qui veut concilier économie et environnement et qui souhaite valoriser les atouts de l'espace dans un projet à 10-15 ans ... qui dépasse donc l'horizon des mandats électifs.

Le développement durable a un objectif central qui est de parvenir à la triple compatibilité économique, sociale et écologique dans un souci d'équité sociale, d'efficacité économique et d'amélioration de l'environnement. Le Développement durable a aussi les principes directeurs suivants :

- solidarité dans le temps
- solidarité dans l'espace
- transversalité
- participation
- précaution

Le Pays souhaite prolonger la démarche engagée par un agenda 21 à l'échelle du pays.

LE ROLE DU PAYS

Le Pays veut être un espace de proposition, d'innovation, d'équité et de solidarité, en mettant en oeuvre et en étant le garant de grandes politiques.

Le Pays aura en charge la mise en cohérence de l'ensemble d'un dispositif d'intervention publique par un dialogue à double sens :

- montant (avec les institutions et les acteurs de rang national, régional et départemental),
- descendant (avec les institutions et les acteurs de rang intercommunal et communal).

Dans ce cadre, les rôles que le Pays est en mesure de jouer en tant que force de proposition sont les suivants :

- voir aboutir en priorité les opérations considérées de rang de Pays, par leur caractère innovant, symbolique, potentiellement exemplaire, leur dimension nécessairement et, parfois à minima, à l'échelle du territoire de Pays (cf. un Programme Local de l'Habitat), pour les services à rendre aux collectivités (cf. l'ingénierie technique),
- concrétiser les opérations emblématiques dont la faisabilité nécessite un portage institutionnel et financier multiple et/ou mérite une mise en perspective à l'échelle du Pays (exemple : la collecte et le tri des ordures ménagères),
- accompagner les opérations le plus souvent de rang communal et/ou faisant l'objet d'un plan de financement en apparence plutôt abouti, mais dont le contenu et les conditions de mise en oeuvre doivent veiller à une approche globale de Pays.

Chacune de ces hypothèses induit une grande qualité dans les pratiques partenariales.

LES PERSPECTIVES D'UNE ACTION DE PAYS

Dès lors que l'échelle Pays est reconnue pertinente (pour les raisons précédemment citées), la notion d'intérêt de Pays peut être associée à trois perspectives :

- une communauté de destin,
- une communauté de vie,
- une communauté de projet.

Une communauté de destin

Cela recouvre les aspects physiques du territoire dont le caractère intangible et/ou stratégique nécessite une approche de Pays (exemples : les ressources en eau, les grands paysages, les composantes remarquables et les risques naturels spécifiques).

Une communauté de vie

Cela recouvre les aspects humains et sociaux du territoire dont le caractère intangible et/ou stratégique nécessite, in fine, une approche de Pays (exemples : la politique culturelle, le système de transports en commun, la maîtrise du foncier).

Une communauté de projet

Cela recouvre les projets et les politiques dont le caractère stratégique (dimension structurante et prospective) est ou peut être déterminant pour la place, la cohésion et, plus largement, l'avenir du Pays.

LES MOYENS DE L'ACTION DU PAYS

DONNER TOUTE SA PLACE AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de développement est une instance partenariale de consultation, de concertation, de proposition et d'animation qui fait appel à la motivation et à la connaissance du terrain de tous les acteurs du territoire, que ce soient les organismes consulaires et patronaux, les organisations syndicales, les associations, les institutions ou des personnalités qualifiées.

A ces différents titres, le Conseil de développement sera associé au suivi des actions engagées, à la préparation des actions futures et il sera consulté sur toute question relative au développement et à l'aménagement durable du Pays.

Dans le respect des textes et de la primauté de la démocratie électorale pour la prise de décision et la mise en œuvre de la Charte, il s'agit de susciter l'expression de la diversité des opinions pour les prendre en compte au mieux, tout en faisant preuve de pédagogie dans la compréhension des exigences de l'intérêt général.

Dans le même esprit, des relations particulières établies avec les structures intercommunales pourraient se traduire par des conventions, notamment pour associer les techniciens des communes et ceux des structures intercommunales à la mise en oeuvre de la Charte.

De même, le Pays doit veiller à assurer un lien étroit entre les élus et les techniciens.

C'est par le mode de fonctionnement qu'il se donnera, que le Pays pourrait garantir une bonne réalisation de sa Charte.

MIEUX IMPLIQUER LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le mouvement associatif est un outil indispensable pour l'apprentissage de la citoyenneté, d'autant qu'il irrigue l'ensemble du territoire. Il doit jouer pleinement son rôle pour tirer le meilleur parti des politiques mises en oeuvre dans le cadre du Pays d'Autan.

Fort de ces constats, le Pays encouragera une plus grande et une meilleure implication tant du citoyen que du mouvement associatif pour la conception des projets. Il lui apportera un appui spécifique pour en faire un interlocuteur à part entière, responsable et outillé des indispensables moyens de sa crédibilité et de son indépendance.

En outre, s'inspirant de la charte d'engagements réciproques signée le 1^{er} juillet 2001 entre le Premier Ministre et le Président de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), le Pays oeuvrera pour une simplification administrative et une clarification des procédures.

Son action aura aussi pour objectif :

- de reconnaître publiquement le service d'intérêt général rendu par les associations, considérées comme de vrais partenaires, associés à la mise au point et à la mise en oeuvre de politiques publiques,
- de développer des pratiques de relations contractuelles à partir de la négociation, entre collectivités et associations.

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RESEAU

Entre les acteurs du territoire

Du souhait des associations socioculturelles en passant par les acteurs de la santé et par les entreprises, nombre de groupes de travail préparatoire à la charte ont relevé le besoin de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

Le projet de pays contribuera aux démarches de réseaux respectueuses de la place et de la responsabilité de chacun.

Le pays d'Autan souhaite que la coordination des acteurs s'instaure par une bonne intelligence et des pratiques locales fondées sur des espaces de dialogues structurés tel que centre de ressources culturel, club d'entreprises, maison de soin et de la santé, maison de services publics.

Entre les pays voisins

Pour que les acteurs des territoires se rencontrent et apprennent à se connaître, il faut les informer, les faire débattre et se prononcer sur de grands enjeux et choix stratégiques.

A cet effet, le Pays d'Autan prendra l'initiative de constituer une « Conférence des Pays voisins » qui se réunira de façon informelle afin de susciter une prise de conscience et d'assurer l'ancrage des territoires dans une logique de développement local.

In fine, cette démarche vise une maturation des pratiques intercommunales au profit d'initiatives conduites à grandes échelles.

La dimension pédagogique sera au cœur du dispositif afin de mettre en perspective les projets locaux :

- amener les décideurs à dépasser la lecture « introspective » de leur territoire par une prise de connaissance de ce qui se fait ailleurs,
- ouvrir la réflexion aux problématiques du maillage territorial à l'échelle du département et de ses voisinages, à l'appui des réflexions qui y sont conduites ou d'autres travaux comparables,
- prendre connaissance et s'inspirer des initiatives réussies et des bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans les territoires concernés.

Confortée par une mise en réseau, la Conférence des Pays peut devenir, collectivement, un lieu privilégié pour nourrir un dialogue entre les territoires, formuler des propositions et créer les conditions d'une appropriation des projets de Pays par la société civile.

CREER UNE CONFERENCE DES COLLECTIVITES DU PAYS D'AUTAN

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Communauté de Communes de Sor et Agout et les communes d'Albine, de Labastide-Rouairoux, de Lacabarède, de Rouairoux, de Saint Amans Valtoiret, de Sauveterre et de Saint Salvy de la Balme, composeraient cette conférence qui réfléchirait aux meilleurs moyens d'assurer la cohérence des projets.

La conférence s'appuierait sur le personnel technique des collectivités pour assurer ses missions. Elle représenterait le Pays et serait son porte-parole.

La coordination des acteurs s'instaurerait par une bonne intelligence des pratiques locales fondées sur des espaces de dialogues transversaux ou adaptés à une question précise, sans qu'ils soient forcément institutionnalisés.

Ainsi, la conférence pourrait associer à ses travaux le comité de pilotage du Conseil de développement du Pays, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général du Tarn, ainsi que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Par ailleurs, la Charte du Pays d'Autan ayant été conçue de façon cohérente et complémentaire avec le projet d'agglomération de Castres-Mazamet et la Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, il serait souhaitable qu'une convention de partenariat Parc-Pays-Agglomération définisse les compétences particulières partagées au service de leur projet respectif.

Au total, la Charte est un engagement contractuel entre les acteurs d'un territoire conçue à partir de principes simples, de souplesse, de transparence et de complémentarité, afin d'être la plus efficace possible dans le respect des compétences de chacun.

La Communauté

d'agglomération

de castres-mazamet

AIGUEFONDE

AUSSILLON

BOISSEZON

CASTRES

CAUCALIERES

LABRUGUIERE

LAGARRIGUE

MAZAMET

NAVES

NOAILHAC

PAYRIN AUGMONTEL

PONT DE L'ARN

LE RIALET

ST AMANS SOULT

VALDURENQUE

LE VINTROU

La Communauté

de communes

de sor et agout

CAMBOUNET SUR SOR

ESCOUISSENS

LESCOUT

ST AFFRIQUE LES MONTAGNES

SAIX

SEMALENS

SOUAL

VERDALLE

VIVIERS LES MONTAGNES

La Communauté

de communes de la haute

vallée du thoré

ALBINE

LABASTIDE-ROUAIROUX

LACABAREDE

ROUAIROUX

SAINT AMANS VALTORET

SAUVETERRE

et les communes de

BOUT DU PONT DE L'ARN

SAINT SALVY DE LA BALME

Charte

de développement durable

Livre 3 : LE PROJET DE PAYS

AXE 1 : FAIRE DU PAYS D'AUTAN UN TERRITOIRE COMPETITIF ET ATTRACTIF

Le Pays d'Autau veut réunir les conditions du développement durable pour transformer un Pays en mutation économique en un Pays compétitif et attractif.

Dans cette perspective, le Pays d'Autau considère que l'excellence environnementale peut et doit être le moteur du projet économique pour la création d'emploi et l'attractivité du territoire.

Les grandes tendances qui devraient concerner l'évolution future du potentiel économique des territoires sont les suivantes :

- Outre la tertiarisation et la féminisation des activités, se pose la question des conséquences, difficiles à apprécier, du processus d'internationalisation de l'économie et des échanges, en particulier de l'élargissement vers l'Est de l'Europe et des incertitudes qu'il fait peser sur les industries de main d'œuvre.
- Il s'agit également de l'émergence d'un nouveau modèle technico-économique, dans lequel la maîtrise des hautes technologies et le pouvoir d'adaptation, d'innovation sociale et organisationnelle constituent les facteurs les plus décisifs de l'avenir des économies et de leur capacité à s'insérer dans les réseaux mondiaux.
- Doit aussi être considérée l'évolution des rapports entre les régions françaises elles-mêmes. Dans une trentaine d'années, plus de la moitié des français devraient résider au Sud d'une ligne Nantes-Lyon. Les conséquences sont à apprécier sur le développement régional, hormis la poursuite de phénomènes déjà observés, tels : la délocalisation des entreprises et des activités les plus « nobles » et la fuite des salariés les mieux formés.
- Notons, enfin, la montée en puissance des territoires et leur nouveau rôle dans le développement économique, qui interpelle une redistribution éventuelle des compétences des collectivités dans le domaine du développement et met en exergue le concept de réseau.

C'est dans ce contexte que s'impose la culture de partenariat entre la sphère publique et la sphère privée. L'objectif est de constituer des pôles d'excellence réunissant les trois composantes indispensables à l'émergence de projets innovants : le monde économique, les universités et la recherche ainsi que les acteurs publics.

La même priorité doit être accordée à la diversification des activités présentes sur le territoire et à la constitution de véritables filières structurées, capables de résister aux aléas de la conjoncture et aux tentations des délocalisations.

Tout autant que le diagnostic, les solutions aux problèmes actuels sont connues :

- promotion et développement de l'esprit d'initiative et d'entreprise dès la formation initiale et, plus encore, au niveau des formations supérieures et professionnelles,
- articulation de plus en plus forte entre entreprise, recherche-développement et promotion de l'innovation,
- intensification des démarches de qualité (telles les certifications),
- soutien au développement des services aux entreprises et à la personne,
- politiques de formation renforcée, adaptée aux parcours et aux projets professionnels,

- mise en place d'outils de conseil et financiers en appui au développement des entreprises.

En outre, des évolutions structurelles se dessinent qui contribueront à changer les comportements : passage d'une économie du jetable à une économie du durable plus soucieuse de l'environnement ; nouveaux rapports au sein des entreprises et nouveaux rapports des entreprises à leur environnement (territoires), nouveaux rythmes de travail.

Par ailleurs, des efforts doivent être consacrés à l'économie solidaire qui, pour beaucoup, représente, un gisement important d'emploi. Au regard des évolutions prévisibles, le seul jeu du marché ne peut pleinement satisfaire les besoins sociaux (l'exemple des services à la personne liés au vieillissement des populations est souvent évoqué).

ENJEU 1 VALORISER LES RESSOURCES EXISTANTES

Le nom du Pays d'Autain a été choisi début 2004 pour désigner un territoire sur lequel les acteurs locaux entendent aménager et développer, ensemble, un espace de vie et de travail fondé sur ses ressources et sur ses atouts.

Il fédère des composantes aux personnalités marquées et complémentaires : agglomération de Castres-Mazamet, vallée du Thoré, Sor et Agout, Sidobre C'est une nouvelle entité conçue pour créer une identité fondée sur un projet.

CONFORTER LA RICHESSE HUMAINE

Considérant :

- d'une part que les femmes et les hommes qui vivent dans le Pays en constituent la première richesse et sont placés au coeur du projet de développement,
- d'autre part, que dans les années à venir, l'un des défis majeurs de la société est celui de l'acquisition des compétences et des savoirs ;

Le Pays d'Autain souhaite mobiliser l'ensemble des moyens disponibles sur son territoire au service de la « richesse humaine », afin d'assurer une ouverture du territoire dans toutes ses acceptions :

- ouverture vers la société civile (« le bien vivre ensemble »),
- ouverture vers le territoire et ses réseaux d'acteurs (éducation citoyenne pour favoriser la participation du plus grand nombre à la vie sociale et culturelle, à la démocratie locale),
- ouverture vers le monde de l'entreprise et du travail (dépasser les clivages entre formation pour l'emploi et éducation, les deux formant un tout indissociable),
- ouverture vers de nouvelles formes d'acquisition des savoirs (l'éducation tout au long de la vie),
- ouverture vers de nouvelles formes de transmission des connaissances (telles les Technologies de l'Information et de la Communication),
- ouverture sur l'Europe et sur le monde (notamment par la multiplication des échanges internationaux en faveur des lycéens, des étudiants, des professeurs, des chercheurs, ...).

PERMETTRE UNE GESTION PREVISIONNELLE DES COMPETENCES, DES EMPLOIS ET DES AGES

La gestion des ressources humaines et des compétences est un élément fondamental pour le devenir du territoire et ses habitants, le Pays préconise la mise en place d'une animation spécifique entre les collectivités locales, les consulaires et les acteurs de la « Maison Commune emploi formation » afin :

- d'anticiper les besoins des entreprises,
- d'améliorer leur rapidité d'adaptation,
- d'accroître leur compétitivité par la valorisation des ressources humaines,
- de valoriser les profils professionnels.

Ce dispositif pourrait être complété par une observation prospective des métiers et des qualifications en lien avec la démographie.

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TOUT AU LONG DE LA VIE

Considérant que l'ampleur des changements économiques et sociaux, l'évolution rapide vers une société fondée sur la connaissance et les tendances au vieillissement démographique exigent une approche fondamentalement nouvelle de l'éducation et de la formation, le Pays se fixe deux priorités : la promotion d'une citoyenneté active et la promotion de la capacité d'insertion professionnelle tout au long de la vie.

Dans cette perspective, le Pays souhaite :

- permettre un accès aisé et permanent aux actions d'éducation et de formation visant l'acquisition ou le renouvellement des compétences nécessaires à une participation soutenue au sein de la société de la connaissance, y compris pour les handicapés dans le cadre de classes intégrées,
- rapprocher le plus possible de « l'apprenant » l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie, en particulier avec le soutien de structures exploitant les Technologies de l'Information et de la Communication.

PROMOUVOIR L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Fruit d'une longue tradition industrielle, l'économie du Pays d'Autun s'est construite par l'émergence de véritables filières, plus récemment par la volonté et la réussite d'hommes d'exception.

RENDRE LES ENTREPRISES PLUS COMPETITIVES

Fort de cet héritage prestigieux, des efforts conduits pour renouveler et diversifier le tissu économique et conscient des défis à relever face à une concurrence accrue, le Pays favorisera :

- l'innovation portant sur les produits et les procédés par le renforcement des ressources publiques et privées et la promotion des démarches d'appropriation par les entreprises tant pour la veille technologique que pour l'accompagnement des projets,
- les politiques d'excellence en termes de qualité des produits, des procédés, des services, des organisations, des ressources humaines et de la communication. Au préalable, une réflexion relevant du marketing territorial sera engagée pour mettre en œuvre un processus de création et de déclinaison de l'image et des valeurs du Pays en vue d'une appropriation par l'ensemble des structures et des entreprises,
- le développement harmonieux des différentes formes de commerce et de services, en recherchant un équilibre entre centres-villes et périphéries dans le souci permanent d'accroître l'attractivité et la variété de l'offre. Une attention particulière sera accordée au maintien des commerces en milieu rural. Les processus d'observatoire de l'offre et de la demande et d'animation collective devront être renforcés,
- la transmission des entreprises afin d'assurer le maintien de branches entières de l'économie. A cet effet des actions de sensibilisation et de rapprochement cédants/repreneurs seront intensifiées,
- le financement des projets avec la mise en place au niveau local de mécanismes plus intégrés fondés sur la détection de nouvelles procédures et la capacité de négocier directement avec les différents financeurs.

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DE QUALITE DANS SA FILIERE

Le Pays d’Autan a besoin d’une agriculture performante pour faire vivre son territoire tant par l’excellence de ses productions que la qualité de sa gestion environnementale et spatiale.

Dans un domaine où ne manquent ni les intervenants, ni les initiatives, le Pays sera un facilitateur entre les acteurs et les collectivités concernées pour assurer le maintien des exploitations et des activités agricoles, lien vivant entre la ville et la campagne.

Par ailleurs les exigences du développement durable nous conduisent à promouvoir en priorité une agriculture durable (agriculture biologique et paysanne) en s’appuyant sur les réseaux existants sur le territoire. L’agriculture durable étant une agriculture soucieuse de préserver les ressources naturelles (air, eau, sol) et qui s’engage à mettre en place des mesures agro-environnementales garantissant ainsi une qualité alimentaire.

Le soutien à l’installation des jeunes

Compte tenu des difficultés rencontrées pour le renouvellement des agriculteurs (« trou démographique », déficit d’image des métiers de l’agriculture, statut du fermage, lourdeurs administratives), alors que les installations réalisées affichent un excellent taux de réussite (95%), le Pays apportera son soutien à l’implantation de jeunes agriculteurs.

En étroite collaboration avec les organismes concernés, il souhaite faire porter ses efforts :

- sur la connaissance et l’information (succession, cession, les métiers de l’agriculture ...),
- sur le financement (crédits spécifiques, installation des jeunes, fermage, maîtrise du foncier, investissements informatiques, ...),
- sur l’implantation (fermes relais, chartes à l’installation, « droits à produire » ...).

Le maintien et le développement des exploitations existantes

Au vu des différentes problématiques auxquelles les exploitations agricoles doivent faire face et sur la base de données précises (identification et suivi des structures d’exploitation, succession/reprise, mobilisation du foncier), le Pays veut se mobiliser sur deux axes principaux : encourager le développement de l’emploi agricole et aider les agriculteurs dans des investissements liés à l’exploitation.

La valorisation des produits des exploitations

Le Pays favorisera les mesures permettant d’accroître la consommation et la diversification de produits locaux, avec la santé du consommateur comme priorité et l’agriculture durable comme référence.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux démarches suivantes :

- En matière d’information :
 - utiliser au mieux les équipements et les dispositifs existants (label ovin, abattoir, unités de transformation) en y associant les partenaires déjà impliqués dans des démarches de valorisation notamment la marque du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
 - faire connaître et communiquer localement sur les productions du Pays, les cahiers des charges, les labels, les démarches qualité, les filières, la gastronomie locale, les produits bio,
 - engager une réflexion globale sur la promotion, la vente et l’achat des produits locaux à l’échelle du Pays.

- En matière de production et de transformation :
 - conforter les structures connexes à l'agriculture et mieux valoriser leurs productions,
 - stimuler l'organisation du développement des productions végétales et animales d'excellence,
 - encourager la transformation et la consommation locale des produits de l'agriculture du Pays,
 - soutenir et qualifier les productions structurées de l'agriculture du Pays,
 - promouvoir les initiatives collectives concernant des démarches qualité.

- En matière de relations ville-campagne :
 - soutenir les activités agricoles ouvertes aux citoyens et aux activités touristiques liées à l'agriculture, considérant qu'elles permettent d'intégrer l'urbain dans un vaste territoire à dominante naturelle, de le rapprocher de la notion de terroir et de créer des conditions de vie à la fois attractives et acceptables pour toutes les populations concernées.
 - favoriser les pratiques agricoles (exemples : maraîchage, horticulture) qui concourent à l'amélioration de la valeur ajoutée (diversification et contribution à la gestion de l'espace) et au développement de la multifonctionnalité des espaces agricoles (productive et environnementale).

FAIRE DE LA FILIERE SYLVICOLE UN SECTEUR D'AVENIR

Le Pays d'Autan est un territoire où la forêt est très présente. Les peuplements diversifiés en font un ensemble particulièrement productif. L'économie forestière, avec des entreprises et une organisation des activités amont très bien implantées, revêt une importance toute particulière, que ce soit en matière de boisements existants, de qualification/valorisation de la ressource en bois, de structuration de la filière dans le respect de l'équilibre forêt/agriculture.

Le contrat territorialisé du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ainsi que les premiers travaux du projet de Pays Monts de Lacaune et Sidobre ont défini un certain nombre d'orientations.

Le Pays d'Autan y souscrit et souhaite oeuvrer pour le maintien d'une cohérence entre les stratégies de ces territoires complémentaires, en particulier dans la mise en place des plans de développement de massif.

Dans cette perspective, le Pays soutiendra les actions de nature à promouvoir un massif de référence, sylvicole et environnementale, associant responsabilité d'entreprise et intérêt patrimonial des propriétaires dans une démarche de gestion forestière durable.

La valorisation du patrimoine forestier du Pays d'Autan

- Favoriser l'adhésion des propriétaires forestiers au système de certification de gestion durable des forêts.

Un système de certification (Programme Européen des Forêts Certifiées P.E.F.C.) a été mis en place en région Midi-Pyrénées. Considérant indispensable l'adhésion des sylviculteurs à cette démarche, le Pays favorisera la création d'un outil de sensibilisation et d'incitation afin d'augmenter de façon significative le nombre de propriétaires impliqués.

- Améliorer la desserte des massifs

Le Pays souhaite qu'une action spécifique soit entreprise pour résorber « les points noirs » existants sur le réseau routier communal et départemental tels que recensés dans le « Schéma d'orientation de desserte du Tarn » établi par le Conseil Général.

- Développer et soutenir les formations aux métiers de la forêt

L'augmentation de la récolte potentielle de bois nécessite la présence d'entreprises et de compétences capables de la mobiliser dans de bonnes conditions.

Dans cette perspective, le Pays approuve les actions qui doivent être menées autour du Lycée Forestier de Saint-Amans-Soult concernant notamment la promotion des métiers de la forêt, la mise en place d'un système d'intégration des jeunes diplômés, et l'aide aux investissements en matériel.

Par ailleurs, le Pays considère que l'ouverture, dans cet établissement, de nouvelles formations liées à l'environnement permettrait d'asseoir sa réputation tout en répondant à une demande croissante.

La valeur ajoutée de tous les produits forestiers

Le Pays veut que le meilleur parti soit tiré de la forte augmentation de volume récoltable au cours de la prochaine décennie.

A cet effet, il encouragera la valorisation des produits et des sous-produits qui en résulteront, affirmant sa priorité en faveur de la production de bois de qualité.

Dans cette perspective, les opérations suivantes seront conduites :

- Mettre en place des chaudières collectives et des réseaux de chaleur bois :
 - sensibiliser les élus et l'ensemble des parties présentes pour faire aboutir des projets,
 - aider à la création d'une plate-forme de collecte, de tri et à la réalisation de réseaux de chaleur,
 - soutenir l'association « Sud Energie Bois » pour l'approvisionnement en bois.
- Faire connaître l'offre en produit bois :
 - établir un inventaire des entreprises et des produits bois existant sur le territoire,
 - faire connaître ce potentiel auprès des prescripteurs et des consommateurs.
- Développer l'offre en bois de construction :
 - connaître les entreprises concernées,
 - rechercher des synergies (projets collectifs, reprises d'entreprises),
 - encourager la diversification des produits par l'innovation.

PROTEGER LES ESPACES NATURELS

Le rapport aux espaces naturels a profondément changé au cours des dernières décennies. Ils sont maintenant soumis à des exigences croissantes en termes de protection, tout en étant sollicités pour répondre aux attentes et aux besoins d'une population à dominante urbaine.

En complément d'une indispensable protection, seule une approche globale, guidée par une volonté d'aménagement, permettra au Pays d'Autan de réussir le saut qualitatif indispensable pour figurer parmi les territoires attractifs et performants.

Dans une région façonnée par les logiques du développement, où l'activité industrielle a longtemps primé, doit émerger une conscience collective qui plaide en faveur de nouvelles approches, de nouvelles pratiques, dans lesquelles environnement, économie et social doivent trouver toute leur place. A ce titre, mesurer la pression qu'exerce l'Homme sur la nature est devenue nécessaire pour garantir aux générations futures un environnement sain et équilibré.

La finalité de la démarche n'est pas de sanctuariser les composantes rurales et naturelles du Pays, mais de créer les conditions d'un développement durable en répondant aux enjeux prioritaires qui s'imposent à tous, notamment maintenir la présence et l'activité des hommes.

CONNAITRE ET MESURER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE

Afin de préserver la biodiversité, de protéger les habitats et de maintenir la qualité paysagère du territoire, le Pays souhaite se doter d'un dispositif d'observation, de mesure et d'évaluation dédié aux espaces naturels ou d'intérêt naturels.

La collecte et l'interprétation des données se feront en étroite collaboration avec l'ensemble des organismes présents dans le Pays, notamment avec les services du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, et autres associations à but environnemental.

L'objectif est d'aboutir à la création d'un observatoire des espaces naturels et des paysages fonctionnant en réseau. Cet outil de veille et d'aide à la décision sera à la disposition du Conseil de développement du Pays et accessible à tous. Il doit permettre de mesurer l'empreinte écologique des activités humaines et prévenir notamment des risques naturels (inondations, glissements de terrain ...).

Il permettra d'établir un système d'évaluation du « coût global environnemental » qui contribuera à favoriser en priorité les projets dont l'empreinte écologique est la plus faible.

MAITRISER L'ESPACE NATUREL

Le Pays souhaite mettre en place, un dispositif de maîtrise de l'espace adapté aux différentes situations rencontrées. L'enjeu réside, à la fois, dans la protection, la valorisation et la conservation des milieux.

Outre les espaces naturels, cela impose la maîtrise de secteurs territorialement stratégiques permettant, en particulier, la conservation de ceintures non bâties et de paysages périurbains diversifiés :

- maintenir des espaces d'intérêt naturel et une agriculture périurbaine,
- généraliser les permis de construire Haute Qualité Environnementale,
- donner des vocations aux différents espaces au sein du Pays (en liaison avec le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT).

Pour ce faire, le Pays considère qu'une réponse publique adaptée s'impose pour la maîtrise de l'usage du foncier, notamment dans les secteurs réputés sensibles.

Le souci de protection et de valorisation étant indissociables de la volonté de développement, le Pays d'Autan souhaite que les acteurs économiques locaux soient associés aux politiques d'aménagement.

Le Pays accorde une importance toute particulière à la ressource en eau, considérant qu'il s'agit d'un bien commun et d'un enjeu majeur pour les décennies à venir.

A ce titre, il apportera son soutien à toute politique ou initiative favorable à la gestion et à la qualité de l'eau, tels :

- la réalisation des objectifs des contrats de rivières, en priorité Agout - Thoré,
- la poursuite de l'assainissement du territoire (schémas directeurs, opérations globalisées d'assainissement autonome, mise en œuvre de moyens et de dispositifs incitatifs complémentaires, élaboration d'un tableau de bord de l'assainissement),
- la définition de périmètres de protection des captages,
- les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernés.

Pour des motifs identiques, le Pays soutiendra les démarches en cours ou futures visant le renouvellement des énergies, ainsi que la résolution du problème des déchets et des pollutions, en particulier :

- mener une réflexion autour des énergies renouvelables,
- valoriser les ressources renouvelables locales pour les réintroduire dans un cycle de production (filières bois, laine, granite ...),
- soutenir la création d'emploi dans le domaine de la valorisation de ces ressources,
- réduire les consommations d'énergie et le volume des déchets à tous les niveaux,
- résorber et traiter les décharges et les dépôts sauvages,
- organiser la collecte sélective, le traitement et la valorisation des déchets (dont déchets de soins),
- intégrer les équipements de traitement des déchets dans le paysage.

A cet effet, le pays préconise la mise en place d'une agence locale de l'énergie, avec le soutien de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Seule une modification en profondeur des comportements permettra de répondre aux exigences du développement durable.

Pour y parvenir, le Pays d'Autun considère comme une priorité la mise en place d'une véritable politique d'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD) pour tous et à tous les âges de la vie.

A ce titre, il souhaite conduire ou accompagner les actions suivantes :

- favoriser la mise en réseau des acteurs, des ressources et des compétences,
- développer et faciliter la mise en œuvre des projets et des actions de terrain en direction des publics en difficulté,
- diffuser les savoir-faire et les connaissances pour permettre aux habitants de s'approprier leur territoire (actions concertées d'informations et de sensibilisation aux problématiques environnementales en utilisant notamment les nouvelles technologies),
- faciliter la production d'outils pédagogiques pour la promotion des pratiques de développement durable (guide d'aménagement végétal local, guide du paysage, charte « gestes au quotidien »...),
- favoriser et soutenir des actions de formation des élus et des techniciens de collectivités,

- accompagner d'un volet éducatif tous les projets de développement en lien et en cohérence avec les politiques publiques (consommation, santé, prévention des risques, eau, déchets, énergie, ...),
- faire connaître et soutenir les initiatives publiques ou privées qui développent des démarches environnementales,
- mettre en place une cellule de réflexion, au sein des organismes publics, autour de pratiques cohérentes avec le développement durable (gestion raisonnée des flux, des énergies et des matières utilisées, utilisation du commerce équitable, réflexion autour d'un agenda 21 Local, d'une charte de l'environnement...),
- favoriser l'échange et le partenariat à tous les échelons du territoire (de l'international au local).

ENJEU 2 **DEPLOYER LES ATOUTS DU TERRITOIRE**

Au Sud du Massif Central, aux confins de la plaine d'Aquitaine et de l'Arc Méditerranéen, le Pays d'Autan jouit d'une situation particulière dans l'Europe du Sud.

Espace géographique contrasté, marqué par une forte diversité de paysages et d'activités, le Pays d'Autan dispose d'atouts naturels, notamment climatique, d'équipements et de services dont il a su se doter, qui constituent de réels potentiels de développement.

AMPLIFIER LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'enjeu est de prolonger, à l'échelle du Pays d'Autan, le développement des technologies de communication, dans la continuité du travail pionnier conduit par l'agglomération de Castres-Mazamet. Pour atteindre cet objectif, le Pays mobilisera tous les acteurs économiques et sociaux du bassin de vie afin de favoriser leur mise en réseau.

ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Prenant appui sur l'expérience et l'avance acquises par le pôle numérique de l'agglomération de Castres-Mazamet (réseau métropolitain, téléport, services), le Pays d'Autan proposera un Schéma directeur des technologies de communication pour le déploiement des infrastructures et la diffusion des usages et des services.

Cette démarche a principalement pour objectif de :

- susciter des partenariats afin d'étendre les infrastructures haut débit sur le périmètre du Pays,
- permettre leur accessibilité jusqu'à l'utilisateur final grâce aux technologies les plus avancées,
- intensifier la pratique des Technologies de l'Information et de la Communication, en proposant des services adaptés aux besoins de tous les publics.

La desserte se fera en cohérence avec les infrastructures existantes sur le territoire et en fonction des solutions et des moyens techniques en rapport avec les situations rencontrées (réseau fibre optique, technologies alternatives de type Wifi, dotations pour équipement en matériel de base).

Ce programme concernera l'ensemble du territoire du Pays dont la couverture sera progressive. Il sera accompagné d'une action de sensibilisation pour favoriser le développement des services et des usages.

TIRER PARTI DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR ACCELERER LA MUTATION ECONOMIQUE

A la mesure de ses moyens, le Pays apportera son soutien à toute action visant à développer l'activité économique qui revêt un caractère stratégique.

Dans ce cadre, le secteur des nouvelles technologies constitue un axe fort, validé par le programme d'appui à la redynamisation économique qui concerne l'ensemble du bassin d'emploi de Castres-Mazamet, considérant que les Technologies de l'Information et de la Communication concourent à une diversification des secteurs d'activités économiques du territoire tout en participant à la modernisation des entreprises et à la diffusion de l'innovation.

Par ailleurs, le Pays souhaite promouvoir l'organisation de partenariats économiques associant les entreprises sous un label de Technopole, afin que les nouvelles technologies apportent des services à haute valeur ajoutée et attractifs pour des projets d'implantation d'entreprises afin de diffuser une image valorisante et qualifiante du territoire.

S'APPUYER SUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

Conscient de la qualité et de la diversité de son patrimoine, des responsabilités qui lui incombent pour en assurer la conservation, le Pays d'Autans accorde à la protection et à la valorisation de son territoire le même intérêt qu'à son équipement.

Ces deux approches conjointes sont, aujourd'hui, fondamentales pour l'avenir du territoire et son attractivité.

Cette politique sera conduite en relation avec l'ensemble des acteurs, en particulier le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le Pays s'attachera à faciliter la rencontre entre les différents acteurs et habitants du territoire et visera une forte valorisation de son image.

Dans cette perspective, le Pays se mobilisera sur les actions suivantes :

- promouvoir des dispositifs visant le maintien des hommes et l'installation de nouveaux arrivants,
- maintenir une population gestionnaire de l'environnement,
- conserver la biodiversité dans le cadre de politiques sectorielles adaptées telle l'agriculture durable,
- mettre en place une offre muséographique attractive dans le cadre d'une approche cohérente du territoire et sa mise en réseau,
- favoriser la mise en place d'un pôle d'activités environnementales du type écosite,
- favoriser sur les sites de Natura 2000 du pays et sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Cambounet et du Causse de Labruguière l'apprentissage des pratiques respectueuses de l'environnement par tous les usagers et encourager leur application à l'échelle du Pays,
- mettre en valeur le patrimoine, notamment le petit patrimoine rural, en tant qu'instrument de développement local et facteur d'identification et d'affirmation de la diversité des composantes du Pays.

EXPLOITER LE POTENTIEL TOURISTIQUE

Considéré comme une activité économique à part entière, le tourisme constitue un enjeu de premier ordre pour lequel chaque zone géographique du Pays d'Autan possède un potentiel spécifique à valoriser. Si de nombreuses initiatives ont été prises, il convient d'en conforter le professionnalisme et la cohérence.

Dans l'esprit des consommateurs, notamment étrangers, le Pays d'Autan est une « destination nature » (randonnée, paysages, calme, authenticité et qualité de l'accueil ...).

C'est aussi par un tourisme respectueux de l'environnement (écotourisme, tourisme de patrimoine, de bien-être et de pleine nature), permettant la rencontre des populations (extérieures et résidentes), que le Pays d'Autan veut s'affirmer comme une destination touristique singulière et de qualité.

Cette image sera exploitée notamment en s'appuyant sur son appartenance, tout au moins partielle, au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, vecteur d'une image valorisante.

L'économie du Pays, traditionnelle ou nouvelle, peut être aussi le gisement d'actions orientées vers le tourisme d'affaires, industriel et de découverte économique, contribuant à mieux rentabiliser les infrastructures d'accueil et d'hébergement actuelles et futures.

Dans cette perspective, le Pays souhaite mettre en œuvre les orientations suivantes :

- s'assurer de la prise de conscience par la population locale et le grand public, de la place, économique et sociale, occupée par ce secteur d'activité,
- conforter, en volume et en qualité, les infrastructures marchandes d'hébergement, rurales et urbaines, en tenant compte de l'accueil des publics handicapés,
- achever la mise en place d'une offre structurée pour le tourisme de découverte économique, intégrant chaque filière candidate,
- poursuivre les efforts entrepris dans l'amélioration de la qualité de l'accueil et des « accueillants »,
- fédérer les acteurs du tourisme et leurs institutions,
- amplifier et structurer la promotion du Pays et la mise en marché de ses produits, en s'appuyant sur les échelons départemental (Comité Départemental du Tourisme) et régional (Comité Régional du Tourisme), leurs composantes opérationnelles, leurs politiques et leurs outils,
- créer un réseau structurant de sentiers de randonnée et de pistes cyclables,
- mettre en place, en différents points du territoire, des lieux ouverts qui permettent de valoriser le patrimoine naturel dans le cadre d'un réseau de démonstration (espaces protégés, sites remarquables, exploitations agricoles, entreprises).

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

L'enseignement supérieur, la recherche et le transfert technologique sont essentiels pour rendre un territoire attractif. Ils jouent un rôle majeur dans l'essor économique et social d'un territoire.

A cet effet, le Pays d'Autun veut bâtir un système approprié et innover dans le cadre d'une démarche en réseau rassemblant tous les acteurs publics et privés compétents en la matière.

Cette approche collective de la formation doit aussi faciliter la réactivité par rapport à la demande. Elle doit favoriser la coordination des méthodes et des outils mobilisés.

DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION SUPERIEURE

Le Pays souhaite voir se développer l'offre de formation post bac existante en lien avec les potentialités de l'économie locale.

Pour y parvenir, les orientations suivantes seront privilégiées :

- l'échange, la complémentarité, l'efficacité dans l'exercice de la fonction d'enseignement supérieur, notamment entre les établissements et les entreprises, afin de conforter les formations professionnelles existantes et d'en développer de nouvelles,
- tous les partenariats qui peuvent concourir à la transversalité nécessaire au développement des enseignements, selon la filière Licence Master Doctorat reconnue à l'échelle européenne,
- la cohérence et la transversalité entre les différents acteurs de la formation et les organismes ayant en charge les questions d'emploi (création de groupes de travail réunissant les responsables de formation, les porteurs de projet et les acteurs locaux),
- la création d'un IUT. de plein exercice, d'un institut interuniversitaire de formation d'ingénieurs orienté sur les Technologies de l'Information et de la Communication qui figurent au Contrat de Plan Etat-Région ainsi que la création de licences professionnelles.

RAPPROCHER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES ENTREPRISES.

Le Pays souhaite que soit intensifié le dialogue entre les structures de formation et le tissu économique.

Dans cette perspective, il est proposé de poursuivre les objectifs suivants :

- le développement et la création des structures ou dispositifs qui favorisent la diffusion de l'innovation dans les entreprises (Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie CRITT, plateforme technologique,...),
- le développement des services aux entreprises dans les domaines de la recherche et de la formation en favorisant les approches interprofessionnelles (location de matériels, contrats de recherche, et de transfert technologique, incubation).

La réalisation de ces deux objectifs peut être favorisée dans le cadre d'une démarche de technopôle, en lien avec les zones artisanales et industrielles du pays.

ENJEU 3 QUALIFIER L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

Le Pays d'Autun doit engager un indispensable saut qualitatif pour tirer le meilleur parti de ses atouts. Cela implique une approche globale de son territoire avec le souci constant de la cohérence, du respect des collectivités, des femmes et des hommes qui le composent, l'affirmation d'une personnalité en termes d'image, de vocations et d'identité.

FAVORISER LA COHERENCE TERRITORIALE

Pour faire face aux mutations en cours, tant sur le plan démographique que spatial, l'ensemble des composantes du Pays doit mettre en commun ses potentiels de façon structurée, considérant que la diversité ne peut être source de développement que dans le cadre de relations raisonnées et qualifiées.

Pour ce faire, un ensemble d'outils indispensables à la qualification du territoire est à mettre en œuvre (Etablissement Public Local Foncier, agence d'urbanisme et de développement et schéma de cohérence territoriale). Le Conseil de développement préconise la création si possible d'une seule et même structure pour répondre à ces besoins.

METTRE EN PLACE UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le Pays souhaite que les orientations et les choix figurant dans la Charte aient une traduction réglementaire dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), considérant qu'il s'agit de l'outil le plus approprié pour asseoir le projet partagé par les collectivités.

A ce titre, il convient de rappeler qu'un SCOT permet aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales des déplacements et de l'environnement.

CONSOLIDER UNE INGENIERIE D'AMENAGEMENT AU SERVICE DU PAYS

Le Pays d'Autun souhaite la formalisation d'une agence « d'urbanisme et de développement » dont les compétences seraient larges, notamment tant en termes d'observation, d'études ou de réalisation.

Ses objectifs sont de deux ordres :

- doter toutes les composantes et les acteurs du Pays des moyens d'être formés et mobilisés,
- animer un réseau d'outils territoriaux par l'information, l'expertise, l'échange et le débat.

Pour ce faire, des services adaptés seraient apportés dans les registres qui fondent le savoir-faire et la reconnaissance d'un Pays :

L'ingénierie

Il peut s'agir d'une ingénierie de formation, de conception, de réalisation et de suivi en matière économique, environnementale et d'aménagement.

Elle vise la conduite de réflexions et/ou un appui en intégrant différentes échelles de territoire et de temps dans un souci d'ouverture et de prise sur les réalités.

Elle sera conçue afin de permettre l'émergence d'actions concrètes (notamment le montage de dossiers techniques) et de créer les conditions d'un réel dialogue entre les territoires.

Malgré une évidente diversité de caractéristiques et de situations, elle peut exister par la mise en réseau des initiatives et des moyens des différentes composantes du Pays, dans un souci d'économie d'échelle, de cohérence et de complémentarité, induisant, par ailleurs, un certain niveau qualitatif.

Cette perspective serait facilitée et crédibilisée en instaurant des rapports de bonne intelligence, source de bonnes pratiques (équité, complémentarité, articulation, notamment entre espaces urbains et espaces ruraux, entre ces derniers et les espaces naturels).

Avec le soutien des institutions de rang supra local (Europe, Etat, Région, Département), le Pays doit promouvoir, à terme, l'émergence d'un noyau technique couvrant des compétences de base dans tous les territoires concernés par le Pays d'Autun.

L'observation

Ce doit être aussi un réel outil de connaissance, de suivi et de prise décision.

Banque de données, cellule de veille sont autant de sujets pouvant entrer dans le champ de son action.

Une prestation de Centre de ressources peut être envisagée afin :

- de capitaliser les expériences acquises au sein du Pays,
- d'apporter de la connaissance et du savoir-faire externes,
- de faciliter les échanges et les comparaisons entre les territoires.

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE FONCIERE

Le Pays d'Autun souhaite la mise en place d'une veille et d'une maîtrise foncière et, plus largement, patrimoniale du territoire.

Que ce soit au titre de la valorisation, du déploiement ou de la maîtrise du territoire dans le cadre d'un développement durable, il lui donnera une dimension opérationnelle tant en termes de mode de faire que de champ d'application.

La question foncière sera déterminante, considérant que la maîtrise effective des espaces est le gage le plus tangible de la concrétisation du Pacte Territorial. Ce doit être un dossier prioritaire parmi les démarches à engager dans une logique de Pays.

Pour ce faire, il serait opportun de créer un outil fédérant les principaux acteurs fonciers présents sur son territoire, du type Etablissement Public Local Foncier.

Dans une perspective opérationnelle, cela pourrait donner lieu à des investigations ciblées, telle l'identification et la délimitation précise des espaces réputés stratégiques afin de conduire, au mieux, de futures actions et/ou négociations avec des aménageurs privés ou publics.

RENDRE L'ENSEMBLE DU PAYS PLUS ET MIEUX ACCESSIBLE

Le niveau d'équipement d'un territoire ayant un lien direct avec son image, le Pays d'Autan considère que sa situation particulière, évoquée par ailleurs, impose une excellente accessibilité.

L'ensemble des infrastructures est concerné par cette exigence qualitative pour faire du Pays d'Autan un espace attractif et lui permettre de contribuer pleinement au développement économique et social de son environnement.

Dans le même esprit, les solidarités infra territoriales supposent l'existence d'un maillage dense et de qualité pour assurer fluidité et sécurité, notamment entre les espaces urbains et ruraux.

Il est entendu que :

- la desserte ferroviaire est un outil structurant pour un territoire sa valorisation, prônée au niveau national et européen, et considérée comme une alternative à la route, en privilégiant l'intermodalité comme outil de développement et d'aménagement,
- depuis son ouverture en 1990, l'aéroport régional de Castres-Mazamet assure une fonction d'infrastructure de transport et concourt à l'image du territoire.

Il n'en demeure pas moins que :

- la situation de l'équipement routier fait apparaître un retard de près de 30 ans,
- le transport « rail » des personnes sur la ligne Mazamet-Castres-Toulouse pourrait être abandonnée par la SNCF, à l'instar du fret marchandise.

RATTRAPER LE RETARD ROUTIER

Le Pays d'Autan considère que la Charte pour le désenclavement du Sud-Tarn, établie en 1998, reste le document de référence ainsi que les priorités arrêtées dans Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA).

Dans ce cadre, il veut :

- disposer, avant 2012, d'une voie express en continu entre la Vallée du Thoré et Toulouse, axe structurant pour le territoire,
- améliorer, au plus tôt, les liaisons de désenclavement vers l'Arc Méditerranéen au Sud et l'A68 au Nord, dont les études devraient être engagées sans délai (notamment pour le choix du tracé à privilégier au Sud).

MAINTENIR LE RAIL

Le Pays d'Autan veut obtenir :

- le maintien et le développement de l'offre sur la ligne Mazamet-Castres-Toulouse en privilégiant le « fer » à la route,
- la garantie du maintien de l'entretien minimal de l'infrastructure permettant de proposer l'offre fret « train-6 wagons » (besoins de type « train complet »),
- une offre nouvelle entre les villes de Castres et Mazamet-Aussillon facilitant les échanges infra territoriaux,
- la continuité de service, à proximité des terminaux « rail », pour une desserte optimale de l'ensemble du Pays, dans le cadre de la complémentarité urbain-rural et de l'offre de services aux populations.

CONFORTER L'AERIEN

Le Pays d'Autan se prononce en faveur des mesures suivantes :

- maintenir et conforter les liaisons Castres-Mazamet - Paris et Castres-Mazamet - Lyon qui bénéficient du FIATA (Fonds d'Intervention d'Aménagement du Transport Aérien) en tant que ligne d'aménagement du territoire national,
- étudier toute opportunité dans un contexte local et régional à moyen et long terme qui permette de développer l'utilisation de la plate-forme (à titre d'exemple, fret, charters, base de maintenance sont des secteurs à explorer),
- développer tous les services répondant à l'attente des passagers, considérant que le site mériterait un réaménagement intérieur pour intégrer les nouvelles contraintes liées à la sécurité des personnes. Par ailleurs, il gagnerait à disposer d'un service de restauration qui servirait, outre aux usagers ou visiteurs de l'aéroport, aux collaborateurs des entreprises ou services implantés sur la zone intercommunale située à proximité.

FAIRE DE L'HABITAT UN ELEMENT ATTRACTIF DU TERRITOIRE

Le Pays d'Autan considère que la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'une offre de logements diversifiés (taille, répartition, nature), dans le cadre d'une politique globale de l'habitat tenant compte de la diversité de ses composantes, constitue un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et le maintien des jeunes.

VALORISER L'IDENTITE DES VILLES ET VILLAGES

Considérant la qualité architecturale du patrimoine contribue à la valorisation de l'environnement et du cadre de vie, le Pays souhaite conduire une démarche associant de façon coordonnée et qualitative les aménagements relatifs aux espaces urbains.

Il s'agit en particulier :

- d'embellir les espaces publics des centres-villes et des cœurs de villages, en veillant à la réhabilitation de l'habitat, en particulier par le traitement paysager,
- de sensibiliser les propriétaires de patrimoine bâti dans leurs projets de réhabilitation,
- de rédiger des cahiers des charges sur les lotissements soucieux d'une certaine esthétique et de veiller à leur application par un véritable contrôle,
- d'engager des recherches sur les énergies renouvelables.

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

Pour ce faire, le Pays souhaite :

- veiller à revitaliser l'habitat dans les cœurs de villes et de villages,
- se doter des outils nécessaires à la définition d'une politique globale du logement (agence d'urbanisme et de développement, Etablissement Public Foncier, articulation avec le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT),

- concevoir une politique du logement soucieuse d'assurer une mixité sociale (accueillir des promoteurs privés ou publics très sociaux) dans le cadre d'un aménagement durable et le respect du pourcentage de logements sociaux par commune prévu par la loi,
- tendre vers une offre d'hébergement et de structures complètes pour les personnes handicapées adaptée en fonction des tranches d'âges et des handicaps (appartements thérapeutiques, accueil temporaire centre d'accueil pour autistes ...),
- mettre en œuvre une offre diversifiée de logements locatifs, d'accès à la propriété (notamment pour le logement très social), ou de logements temporaires pour les besoins de développement et d'implantation des entreprises.

ORGANISER L'INFORMATION POUR UN MEILLEUR ACCUEIL

L'attractivité du territoire suppose également que soit mis en place un dispositif d'accueil et d'information pour les nouveaux arrivants, les entreprises et la population locale.

A cet effet, le Pays d'Autan souhaite coordonner et formaliser l'offre de logements sur le territoire par la mise en réseau des structures et personnes ressources en matière d'habitat (création d'une cellule d'information) et la création d'un site internet.

AXE 2 : FAIRE DU PAYS D'AUTAN UN TERRITOIRE VIVANT ET EQUILIBRE

Le Pays d'Autan veut réunir les conditions de la cohésion afin de maintenir un équilibre entre le rural et l'urbain.

Dans cette perspective, le Pays d'Autan considère que la démocratie participative peut et doit être le moyen de renforcer la cohésion du territoire de projet tout en valorisant sa diversité.

Compte tenu de la très grande variété de situations entre les composantes de ce territoire (physiques, démographiques, économiques), cette solidarité impose, à la fois, la mobilisation de tous sur des actions de rang de Pays, la complémentarité dans les vocations de ses composantes et la recherche d'une égalité de traitement dans le respect de l'identité de chacun.

Pour atteindre cet impératif de cohésion interne, territoriale et sociale, le projet visera

- l'irrigation du Pays par des infrastructures, des équipements et des services adaptés ;
- le maillage du pays par des activités et des infrastructures de loisirs ;
- la diversification de son économie ;
- la prise en compte de ses populations les plus fragiles.

ENJEU 1 ASSURER UNE QUALITE DE SERVICES POUR TOUS

La question de la présence, de l'accessibilité et de la qualité des services constitue, dès à présent, un enjeu majeur pour le maintien des conditions du développement local et, à moyen terme, de transition et de confortation vers une démographie consolidée et porteuse de perspectives.

ANCRRER LES SERVICES PUBLICS ET DE SANTE SUR LE TERRITOIRE

La Loi n°2003-590 du 23 juillet 2003 « urbanisme et habitat » précise que « l'Etat et les collectivités locales tiennent compte du projet de Pays pour l'organisation des services publics ».

PROMOUVOIR LES SERVICES AUX PUBLICS

Le Pays d'Autun demande le maintien des services existants et leur développement dans les zones les plus rurales de façon à ce que chacun puisse avoir accès aux services élémentaires sans avoir à se déplacer. On entend par services, les services publics de proximité (Etat et collectivités) et les services à la personne, souvent mis en œuvre par les associations.

A cet effet, le Pays souhaite engager une réflexion, avec tous les partenaires concernés, pour mettre en place un schéma directeur des services de proximité, visant une répartition équilibrée des services publics à partir des bourgs-centres.

Plusieurs hypothèses devront être envisagées, telles que : la création de pôles fixes de services publics et la mise en place d'un service itinérant. Une attention particulière sera accordée à la mise en place de maisons de services publics afin d'assurer, par des regroupements, le maintien et l'installation de services au plus proche des habitants.

Cette organisation devra être en rapport avec les différents besoins des populations, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, notamment sur les questions d'accessibilité aux espaces et équipements publics.

En matière scolaire, le Pays souhaite que des démarches soient engagées pour assurer, à la fois, une bonne couverture du territoire, une bonne accessibilité aux établissements, le développement de la scolarisation, sur la base d'une bonne connaissance des besoins de la population (suivi de l'évolution démographique et socio-économique).

Par ailleurs, le Pays soutiendra toute initiative fondée sur une mutualisation des moyens qui apporte un service concret à tout ou partie de la population (exemples : service de repas à domicile, garde d'enfants).

DEVELOPPER UNE VERITABLE POLITIQUE DE SANTE TERRITORIALE

Considérant les besoins actuels et la nécessité d'anticiper sur les évolutions prévisibles, notamment dans un territoire dont le vieillissement est accentué par le tassement du dynamisme démographique, le Pays souhaite engager, dès à présent, une véritable politique de santé territoriale.

Elle serait fondée sur les actions suivantes :

La permanence des soins

- développer les gardes communes Hôpital/Cliniques par astreinte sur les spécialités médicales et chirurgicales,
- ouvrir plusieurs Maisons médicales pour que la médecine libérale dispose de lieux d'accès aux soins, clairement identifiés, pendant les horaires et jours de garde de médecine générale,
- améliorer les liaisons villes-hôpitaux pour la réponse aux urgences, les Maisons médicales servant de point « pivot »,
- développer le concept de bars thérapeutiques pour accueillir les personnes fragiles mentalement (exemples : troubles psychologiques, alcooliques, toxicomanes),
- développer l'utilisation de la télémédecine.

Une politique de prévention concertée

- faire des Maisons médicales, pour les gardes de nuit et les fins de semaine, des lieux de santé ouverts aux associations et aux institutions et axés sur la prévention,
- développer des actions communes associant tous les partenaires.

Un projet de formation continue aux métiers de la santé

Considérant que :

- le Pays dispose d'une offre spécifique dans certains domaines paramédicaux comme l'optique mise en œuvre par l'Education Nationale dans le cadre du Lycée Professionnel Anne Veaute ou l'orthèse assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie en partenariat avec le lycée précité,
- une entreprise privée développe sur le bassin une offre dans le domaine de la distribution des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques,
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), géré par le Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet (CHIC), bénéficie d'une reconnaissance certaine, aussi bien en matière de formation initiale des infirmières et aides-soignantes que de formation continue,
- en la matière, les besoins sont réels et conduisent souvent à rechercher des réponses lointaines alors que les compétences locales existent, sans compter la possibilité de s'adjoindre un appui technique extérieur.

Le Pays d'Autan propose qu'une réflexion soit engagée afin d'utiliser l'IFSI comme plate-forme locale de formation continue aux carrières paramédicale dans son périmètre de compétence. Les acteurs locaux de la formation auront à développer des formations complémentaires visant à développer sur le bassin l'offre la plus complète possible dans le domaine paramédical.

IRRIGUER LE PAYS EN MOYENS ET SERVICES ADAPTES

AMELIORER LE RESEAU ROUTIER

Pour faciliter les échanges à l'intérieur de son territoire, le Pays d'Autan souhaite mettre en œuvre un programme d'investissements ciblés. Il s'agira en priorité :

- de poursuivre les travaux de rabattement entre les chefs-lieux des communes, les infrastructures majeures de communication, les équipements et services structurants du territoire,
- d'aider certaines collectivités à supporter les charges d'entretien des dessertes utiles à une activité économique spécifique (exemples des voiries départementales et communales pour les transports du bois ou de granit) ; pour ce faire, les études existantes et les financements prévus doivent être utilisés.

DEVELOPPER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Considérant que le développement des transports collectifs relève d'une volonté publique affirmée, le Pays d'Autan se prononce en faveur de la mise en place d'un schéma directeur des transports publics, conçu à partir des réseaux existants et prenant en compte les déséquilibres démographiques entre le Sud-Est de son territoire, faiblement peuplé, et l'Ouest, porté par une croissance démographique soutenue.

Il est souhaité que la réflexion s'organise pour rendre complémentaire les transports collectifs.

▪ **les lignes de bus**

Le schéma directeur visera un double objectif :

- mieux desservir les villes de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière,
- irriguer l'espace rural en élargissant, à titre expérimental, la desserte en bus, notamment vers la partie la plus peuplée de la Communauté de Communes de Sor et Agout et en développant le transport collectif à la demande sur la vallée du Thoré et de l'Arn.

En outre, afin de permettre un égal accès aux transports en commun, le Pays souhaite que des mesures appropriées soient prises en faveur :

- d'une meilleure qualité du service (horaires, fréquences, tarification),
- d'une diversification de l'offre, selon les besoins des clientèles et leur localisation,
- de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

▪ **la desserte ferroviaire**

Le Pays souhaite en particulier que les mesures suivantes soient mises en œuvre :

- une utilisation plus rationnelle de la ligne Castres-Mazamet par une liaison de type navette,
- une augmentation des cadences entre Castres et Sémalens avec ouverture d'une halte permettant à la population castraise un accès direct et rapide à la base de loisirs des étangs de la Communauté de Communes de Sor et Agout.

▪ **le covoiturage**

Considérant les nuisances générées par usage systématique de la voiture individuelle, le Pays souhaite voir s'organiser le covoiturage en favorisant la création sur son territoire d'une association qui prendrait en charge son organisation.

COUVRIR LE TERRITOIRE EN SERVICE DE COMMUNICATION

▪ **la téléphonie mobile**

Le Pays veut que soit assurée la couverture intégrale de son territoire par la téléphonie mobile, à l'égal de la téléphonie classique.

▪ les services et usages en matière de Technologies de l'Information et de la Communication

Le Pays préconise la mise en place d'une action de sensibilisation pour favoriser le développement des services et des usages.

Cette action passerait par la mise en place d'une cellule d'animation et d'appui, capable d'intervenir sur l'ensemble du territoire concerné par le projet de Pays, notamment auprès des entreprises, des agriculteurs, des établissements publics et en direction du grand public, notamment par l'intermédiaire des espaces publics numériques ouverts en différents points du territoire.

DYNAMISER LES SERVICES MARCHANDS DE PROXIMITE

Compte tenu de la répartition des commerces et des services, de l'évolution de leur implantation et du rôle déterminant, économique et social qu'ils peuvent jouer dans les villages et les quartiers des zones urbaines, le Pays décide de soutenir les commerces de proximité dans une démarche de qualité.

Un dispositif de soutien aux commerces de proximité sera mis en place. Il visera à maintenir ou à créer des activités en rapport avec les attentes de la population et les possibilités offertes, notamment dans les bourgs-centres.

Conçu en étroite collaboration avec les structures consulaires et les organismes professionnels concernés, il sera adapté au cas par cas pour assurer la crédibilité et la réussite des projets (maîtrise foncière, mise à disposition de locaux ...).

Outre ces mesures conservatoires, le Pays d'Autan ambitionne de créer et/ou de valoriser des niches d'activités fondées sur des ressources et des besoins spécifiques mobilisant l'artisanat et les Petites et Moyennes Entreprises.

ENJEU 2 PROPOSER UNE OFFRE SOCIOCULTURELLE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS EQUILIBREE

Considérant que la culture et les loisirs (activités socioculturelles et sportives) constituent un axe fédérateur du territoire, des populations, des acteurs, un vecteur d'épanouissement des personnes, le champ d'un partenariat actif entre tous les acteurs, le Pays veut en favoriser l'accès pour tous, dans l'ensemble de son territoire.

Dans ce cadre, le maillage est une priorité. Le Pays fera notamment porter les efforts sur l'offre culturelle de proximité, considérant que l'irrigation du territoire doit se faire au plus près du public et s'adapter aux réalités du terrain. Pour ce faire, la mise en réseau des ressources culturelles sera privilégiée.

A ces différents titres, il souhaite disposer de financements publics pour l'amélioration et la création d'équipements socioculturels et sportifs.

L'ensemble de ces actions sera conduit dans un souci de cohérence et de complémentarité avec le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Le territoire du Pays est caractérisé par le nombre et le dynamisme des associations socioculturelles, culturelles et sportives. C'est un puissant vecteur de cohésion sociale, d'animation de la vie locale et d'image pour son territoire.

Que ce soit en termes d'équipements, de moyens de fonctionnement ou d'organisation de manifestations, le Pays d'Autan accordera une attention toute particulière aux initiatives des collectivités et des clubs sportifs, tout en favorisant leur rapprochement.

AMELIORER LA DIFFUSION

La diversité des composantes du Pays d'Autan se traduit par une grande disparité de l'offre socioculturelle, culturelle, sportive et de loisirs.

Afin de la rendre plus équilibrée, plus lisible et plus accessible et de mieux organiser les manifestations proposées, le Pays d'Autan préconise une organisation plus structurée, fondée sur les principes suivants :

- diffuser l'information auprès des habitants avec des supports adaptés,
- favoriser la mise en réseau des structures et des équipements (exemple des Maisons des jeunes et de la culture MJC et des bibliothèques : utilisation du même logiciel de gestion, politique tarifaire unique),
- travailler en partenariat avec les structures et les équipements culturels existants,
- s'inscrire dans des schémas à grande échelle porteurs de logiques de réseaux (exemple : réflexion en cours entre la Bibliothèque départementale, les Etablissements Public de Coopération Intercommunale EPCI et les Pays pour amorcer le nouveau schéma départemental de lecture publique),

- favoriser les échanges socioculturels et culturels notamment à l'intérieur de l'Europe (exemples : accueil d'artistes et de troupes en résidences, jumelage, chantiers internationaux, échanges entre lycées).

METTRE EN PLACE UNE INSTANCE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS

Considérant que les activités culturelles et socioculturelles reposent en grande partie sur le milieu associatif et le bénévolat, le Pays d'Autun propose la création d'une instance de coordination des associations.

Elle fédérerait ces multiples structures afin de préciser les objectifs visés et les moyens nécessaires pour conduire une politique socioculturelle, culturelle, sportive et de loisirs cohérente à l'échelle du Pays.

Fondée sur le collège des associations créé dans le cadre du projet de Pays, cette structure de coordination serait largement ouverte à tous ceux qui oeuvrent sur le territoire (élus, représentants de la société civile, responsables associatifs, techniciens, administrations du type Direction Départementale Jeunesse et Sport, Direction Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ...).

CREER UN CENTRE DE RESSOURCES ET D'INITIATIVE CULTURELLE

L'instance de coordination pourra s'appuyer sur un ou plusieurs Centres de Ressources et d'Initiatives Culturelles (CRIC).

Lieu d'information, de formation et d'innovation, cette structure aurait trois missions principales :

- la coordination pour le développement de l'éducation artistique et culturelle,
- le pilotage pour le développement de l'action associative à partir de la notion de projet,
- l'assistance auprès des associations du Pays.

Pour ce faire, elle devrait être conçue de façon à proposer une gamme élargie de prestations adaptée aux besoins du tissu associatif, telles :

- la mise à disposition de locaux équipés,
- la mise en réseau, l'information et la coordination des ressources humaines et des moyens,
- la mise à disposition de ressources pour assurer cette mise en réseau,
- un parc de location de matériel de spectacles,
- une plate-forme de formation, de recherche et d'échanges,
- une aide à la création.

AMORCER UNE POLITIQUE SOCIOCULTURELLE ET DE LOISIRS EQUILIBREE SUR LE TERRITOIRE

Dans le même esprit, le Pays veut fédérer les initiatives en matière socioculturelle, culturelle, sportive et de loisirs, pour assurer une diffusion équitable et complète pour tous ses habitants.

FAVORISER L'EGALITE D'ACCES AUX PRATIQUES

La culture et les pratiques socioculturelles sont un facteur d'épanouissement de l'individu et un ferment de cohésion social. A ce titre, elles doivent être accessibles à tous les publics et notamment aux personnes défavorisées, que ce soit socialement, financièrement ou géographiquement.

Pour y parvenir, le Pays soutiendra toutes les mesures et les initiatives permettant la promotion d'une éducation et d'une culture participative de qualité et pour tous, en particulier :

- une diffusion de la culture dans l'espace rural avec des moyens appropriés,
- une politique tarifaire unique pour le même type de manifestations,
- une amélioration qualitative de l'offre (exemple des cinéclubs),
- un meilleur accès aux pratiques culturelles (exemples : initiation à la lecture, bibliobus),
- une démarche appropriée pour les personnes défavorisées et handicapées.

EQUILIBRER LE PAYS EN INFRASTRUCTURES

Afin d'assurer un maillage équilibré du territoire, le Pays préconise :

- de déterminer des zones d'intervention prioritaire par une analyse des besoins de la population pour implanter de nouveaux équipements socioculturels et sportifs,
- de soutenir les petites structures (exemples : création de résidences d'artistes, bibliothèque associative, cinéma itinérant, structure avec prêt de matériel),
- de moderniser, de mettre aux normes et de développer les équipements qui le nécessitent, notamment la base de loisirs de la Communauté de Communes de Sor et Agout.

Le Pays souhaite que le rayonnement des pôles culturels existants (Apollo, Bolegason, Musée Goya, Musée du Textile, ...) soit étendu à l'ensemble de son territoire. A cet effet, il propose que leurs missions d'appui aux petites structures (aide à la professionnalisation et à la structuration des associations en milieu rural) soient renforcées dans un souci de complémentarité.

STRUCTURER UNE POLITIQUE D'ANIMATION ET D'EDUCATION POPULAIRE

Considérant que les jeunes (12-18 ans) doivent faire l'objet d'une attention particulière , notamment pour maintenir voir renouer le lien social, le Pays d'Autan propose la mise en œuvre d'un programme spécifique pour pallier les insuffisances constatées.

Il comporterait en particulier les actions suivantes :

- recenser les expériences probantes (collecte pouvant être établie par le Centre de ressources), afin d'initier des projets éducatifs et pédagogiques attractifs,
- concevoir des programmes de formation qualifiant pour l'encadrement éducatif du type médiateurs socioculturel, afin de mieux responsabiliser les adolescents et les accompagner vers les institutions existantes,
- conforter les pôles existants et élargir leurs missions auprès de tous les acteurs présents sur le territoire (exemple : aide à la professionnalisation et à la structuration des petites associations).

VALORISER UNE CULTURE REGIONALE VIVANTE ET OUVERTE SUR LE MONDE

Le Pays considère que la culture régionale est un élément d'identité locale et d'affirmation collective et individuelle. Elle concourt à la reconnaissance, à la diversité et à la richesse culturelle universelle.

FAIRE CONNAITRE ET APPRECIER LES SAVOIR FAIRE ET LES TRADITIONS

Le Pays souhaite une mise en valeur des savoir faire et des traditions du territoire (exemples : four à verre, artisanat du bois, gastronomie, architecture locale) en rapport avec les pratiques actuelles et les nouveaux modes de vie pour forger l'identité du territoire.

En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le Pays s'attachera à faire connaître les savoir faire du territoire auprès de la population locale, des scolaires, des touristes, en termes de culture et de créativité (notamment industrielle).

PROMOUVOIR LA LANGUE ET LA CULTURE OCCITANES

Afin de prolonger l'action du Parc Naturel du Haut-Languedoc dont la signalisation touristique du territoire intègre l'occitan, le Pays soutiendra la création artistique et littéraire occitanes. Il participera à l'information des habitants et encouragera la promotion et le développement de la langue et de la culture occitanes, notamment dans les écoles ainsi que toute forme de diffusion auprès du public.

ENJEU 3 ANTICIPER LES MUTATIONS

La période qui s'ouvre peut être une chance si elle permet :

- de transformer une économie traditionnelle en une économie moderne dotée de compétences reconnues et ouverte sur le monde,
- de passer d'une gestion quantitative des emplois marquée notamment par des exclusions liées à l'âge, à la création d'emplois de qualité,
- d'accueillir de nouveaux habitants tout en préservant la richesse apportée par les anciens.

FAVORISER UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE ET PERENNE

Dans le cadre d'une économie ouverte et mondialisée, d'une construction européenne fondée sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, le Pays souhaite promouvoir une approche positive des mutations économiques en favorisant l'anticipation et la préparation au changement.

Pour y parvenir, il mettra en œuvre une politique volontaire combinant le soutien à la création d'entreprises, à l'implantation de nouvelles activités, à l'adaptation continue du tissu économique et des filières.

ASSURER LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Renforcer le dispositif d'accueil

Par une approche globale et cohérente, le Pays d'Autan donnera aux entreprises des raisons objectives de venir et se développer sur son territoire.

La démarche sera conduite sur la base d'un partenariat étroit entre l'ensemble des acteurs et institutions dans un souci de cohérence et d'efficacité, avec en priorité la coordination et l'optimisation des outils existants en appliquant le principe de subsidiarité avant création de toute nouvelle structure.

L'offre foncière qui constitue un des outils d'attractivité, nécessite la modernisation de certains équipements existants ainsi que l'aménagement concerté au niveau du territoire de nouveaux espaces dédiés à l'activité économique. Une attention particulière sera portée aux aménagements de la vallée du Thoré et de l'Arn, de la Communauté de communes de Sor et Agout et de la commune de Saint Salvy, en veillant à la cohérence globale.

Par ailleurs, sur certains de ces espaces, des locaux seront maintenus et créés pour répondre aux besoins des entreprises selon leur stade de développement (incubateur, pépinières, hôtel d'entreprise, bâtiments relais ...).

Pour répondre à ces objectifs sera étudiée l'opportunité de mettre en œuvre une structure d'investissement et de gestion public-privé.

Une attention particulière sera portée sur les activités dites « à risques », sur les équilibres avec les activités agricoles et sur la dimension architecturale de qualité et préservant l'environnement.

La diversification et le développement seront recherchés par la maîtrise et le transfert de technologies, la recherche développement, les démarches managériales incluant en particulier la diversification des marchés et des approvisionnements, la gestion des ressources humaines et les méthodes modernes d'organisation.

Un effort spécifique sera réalisé pour la prospection d'activités exogènes, en privilégiant une démarche visant à conforter les secteurs d'activités traditionnels et à créer un ou plusieurs secteurs nouveaux en valorisant les infrastructures et/ou les services aux entreprises proposés dans le territoire.

A la mesure de ses moyens, le Pays apportera son soutien à toute action ou initiative visant à développer l'activité industrielle qui revêt un caractère stratégique pour le Pays d'Autan (textile, granit, mécanique, chimie ...).

Dans le même esprit et considérant que le développement endogène induit une forte complémentarité entre politiques publiques et tissu économique, un soutien sera apporté à toute initiative permettant ou facilitant la transversalité entre les entreprises et les filières, la mise en réseau des compétences, le rapprochement et les coopérations interentreprises.

A ce titre, les actions d'animation collective bénéficieront d'un soutien actif des institutionnels.

En outre une attention particulière sera accordée à la transmission d'entreprise pour favoriser le maintien du tissu économique existant surtout en milieu rural.

Considérant que l'économie a besoin de femmes et d'hommes qui se lancent nombreux dans la création d'entreprises, le Pays veut sensibiliser la population à la création d'entreprises et appuyer des dispositifs efficaces de soutien aux porteurs de projets.

Enfin, le Pays souhaite que l'équipement commercial réponde à un double objectif : offrir des services dimensionnés aux diverses zones de chalandise et concourir à l'attraction globale du territoire.

Le renfort des moyens d'information

Le Pays considère que l'accès à l'information économique est un facteur essentiel de développement, notamment en termes de prise de décision, tant pour les entreprises que pour les acteurs locaux.

A cet effet, il souhaite mettre en œuvre le dispositif suivant :

- créer un observatoire économique et social du territoire. Il intégrera les principales données démographiques et sociales et celles explicitant la situation des principaux secteurs économiques, dans la production, la distribution et les services,
- mettre à disposition des acteurs locaux des supports de communication et de promotion permettant de valoriser les divers atouts du territoire, notamment la diversité des activités économiques,
- disposer d'analyses économiques sur les principaux secteurs d'activité présents sur le territoire pour anticiper au mieux les mutations, saisir toute opportunité de développement ou de repositionnement et éviter les défaillances d'entreprises,
- favoriser l'accès à des sources documentaires, surtout à destination des Très Petites Entreprises,
- favoriser les échanges interprofessionnels afin que les chefs d'entreprise gagnent à connaître d'autres secteurs d'activités desquels ils peuvent tirer des enseignements transposables.

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES ENTREPRISES

Le Pays souhaite accompagner les entreprises qui veulent intégrer, dans une démarche volontaire et dynamique, la gestion environnementale comme élément de qualification, de stratégie et d'image de marque.

Dans ce cadre, le Pays favorisera les actions suivantes :

- adopter des normes de qualité compatibles avec les contraintes du marché pour les zones d'activités et, globalement, tout projet immobilier à vocation économique, tant les projets d'implantation, les espaces aménagés et les règlements devant être conçus dans une perspective de développement durable,
- dans le même esprit, mettre en œuvre une politique individuelle et collective de valorisation des déchets industriels banaux et prévoir des espaces réservés à l'accueil d'entreprises ou d'activité « à risques »,
- soutenir les actions de formation continue des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs afin de renforcer leur capacité à s'adapter à leur environnement, à intégrer les techniques et technologies nouvelles, à anticiper les mutations des marchés.
- inciter les chefs d'entreprises à des actions de coopérations sectorielles (industries agroalimentaires, filière bois ...) et surtout intersectorielles (Groupements Locaux d'Entreprises...) s'inscrivant dans cet objectif.

ANTICIPER L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Le Pays veut avant tout construire un espace de solidarité et d'entraide entre tous les territoires et leurs habitants.

A ce titre, il considère que le développement des services aux personnes contribue fortement à l'amélioration de la qualité de vie tout en renforçant le lien social et l'attractivité d'un territoire. Il est également une source d'emploi non négligeable.

Dans ce cadre, il apportera une attention particulière aux conditions de vie et de soins des personnes âgées, et de la petite enfance. La priorité sera donnée aux actions de qualité, d'innovation, d'intégration et de solidarité.

REPONDRE AUX BESOINS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

A la fin de cette décennie, le Pays d'Autun connaîtra un départ massif en retraite des enfants du *baby boom*, accompagnés d'un vieillissement de sa population active.

Face à l'ampleur du phénomène et aux insuffisances actuelles de l'offre de services aux personnes âgées (dimension, diversité, répartition), le Pays préconise les mesures suivantes :

- organiser une coordination de l'ensemble des acteurs (exemple : réseau gérontologique à partir de l'existant, et en s'appuyant sur les Centres Locaux d'Information et de Coordination CLIC existants ou à venir),

- soutenir la professionnalisation des permanents et la formation des bénévoles,
- faciliter et de développer l'information en direction des usagers et des familles,
- d'aider au fonctionnement des structures pour pérenniser les postes en cours,
- renforcer le dispositif sanitaire et social de maintien et de l'hospitalisation à domicile,
- développer la consultation d'évaluation et d'orientation en gériatrie hospitalière et l'ouvrir à l'extérieur, en partenariat avec la médecine de ville,
- renforcer, ou à tout le moins mieux utiliser, l'offre de soins de suite et de réadaptation,
- développer l'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer (accueil de jour dans la haute Vallée du Thoré, unité de soin longue durée),
- créer des unités d'hébergement pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes en tirant parti des bâtiments appelés à se libérer à Castres et Mazamet,
- créer des maisons de retraites équipées pour accueillir des handicapés.

LANCER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Pays souhaite conduire une action volontariste en faveur de la petite enfance, démarche qui contribue pleinement à la volonté de retrouver une attractivité et un dynamisme démographique.

Face aux insuffisances actuelles de l'offre de services pour certains types d'équipements (dimension, qualité, répartition), le Pays préconise les mesures suivantes :

- compléter les équipements existants, en priorité dans les territoires les moins bien dotés afin d'obtenir une homogénéisation géographique (exemples : Relais Assistantes maternelles dans la Vallée du Thoré, structure petite enfance sur la Communauté de communes Sor et Agout),
- étoffer le dispositif existant par des équipements (exemple : mise en place d'un bus halte garderie) et des dispositifs (exemple : création de structures, de type maison de l'enfance avec crèche, halte garderie, mais aussi permanences des différents intervenants) répondant à la diversité des situations territoriales,
- adapter les structures d'accueil aux nouveaux modes de vie (lieu de rencontres pour les parents, système d'informations sur la prévention, les structures et les services de gardes par les Technologies de l'Information et de la Communication).

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Le Pays d'Autan souhaite que tout soit mis en œuvre afin d'identifier, de qualifier et de valoriser les gisements d'emplois potentiels dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les services et l'économie solidaire.

Le Pays d'Autan se fixe comme perspective de réunir au mieux les conditions nécessaires pour donner la possibilité « d'un emploi pour tous et de qualité ».

RAPPROCHER LES ENTREPRISES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le Pays considère que la « Maison commune emploi formation » est une référence pour l'information et la formation des demandeurs d'emploi, notamment grâce aux échanges et au décloisonnement des pratiques de chaque organisme y intervenant.

Afin de développer ce mode de faire, le Pays souhaite favoriser la mise en œuvre d'une politique d'information permettant le rapprochement de l'entreprise et des demandeurs d'emploi et de formation.

Il soutiendra notamment les mesures suivantes :

- la coordination des actions de tous les acteurs de la « Maison commune », des institutions consulaires et des autres structures intervenant dans le domaine de la formation,
- l'aménagement de points d'appui de la « Maison commune » dans le territoire du Pays et le repositionnement de certaines de ses actions au plus près des communes rurales,
- la création dans chaque commune du Pays d'un point d'accès numérique public, en particulier, pour les offres et les demandes d'emploi et de formation,
- la réalisation d'une campagne de communication et de sensibilisation visant la revalorisation de l'image des métiers (en particulier, les conditions de travail et de rémunération proposées).

FORMER LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES ENTREPRISES

Considérant d'une part que les secteurs d'activités recherchent, de façon croissante, une main d'œuvre qualifiée et d'autre part qu'il subsiste sur le territoire des difficultés dans ce domaine, le Pays veut faire de la formation professionnelle qualifiante vers un emploi une priorité.

Il souhaite en particulier :

- appuyer des initiatives de rotation de postes qui permettent à une personne sans emploi de se former pour remplacer dans une entreprise un employé qui suit une formation,
- inciter à la mutualisation des demandes de formation pour l'élaboration collective de programmes de formation adaptées,
- encourager la création d'une fonction de « conseiller du salarié » pour faciliter l'accès aux divers services liés à l'emploi et à la formation, en particulier l'accord des partenaires sociaux récemment signé sur le droit à la formation,
- participer à la création d'entreprises d'entraînement pédagogique,
- faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises à l'ingénierie de formation.

ACCOMPAGNER LE RECLASSEMENT ET L'INSERTION

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer l'anticipation et la préparation au changement en associant adaptation permanente de l'entreprise, de la filière, du bassin d'emploi et évolution permanente des compétences, le Pays souhaite accompagner de façon dynamique les mutations économiques par la mise en œuvre d'une démarche collective, efficace et mobilisatrice, aux trois stades principaux qui les caractérisent :

- les actions d'anticipation permettant, sur la base de diagnostics globaux, ou spécifiques, de détecter et de prévenir les risques, puis d'appliquer les actions et les politiques adaptées,
- l'accompagnement des restructurations, lorsqu'elles s'avèrent inévitables, reposant sur une mobilisation accrue des différents acteurs et la mise en œuvre de véritables démarches de projet s'appuyant sur des outils rénovés,
- l'effort de requalification et de réorientation professionnelle des salariés, avec l'objectif de suivre les évolutions technologiques et d'organisation préparant à la mobilité professionnelle.

Concernant l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi, les dispositifs relatifs à la politique de la ville qui s'appliquent prioritairement aux composantes urbaines sensibles du Pays, feront l'objet d'une attention toute particulière.

L'ensemble du territoire peut en effet bénéficier des apports de ces dispositifs (méthode de travail, participation des habitants, essaimage d'expériences...) pour tout ce qui relève de la cohésion sociale, des politiques relatives à l'emploi et à la prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, le Pays souhaite que les orientations prises soient les suivantes :

- promouvoir l'insertion par l'économie à partir de structures existantes à venir, avec un objectif constant de qualité dans l'accompagnement,
- créer des structures d'accueil de jour pour les personnes handicapées moteur au centre des villes, pour favoriser l'insertion et l'intégration des personnes qui ne souhaitent pas être en institution,
- promouvoir l'insertion des handicapés à partir des centres d'aide par le travail et les ateliers protégés existants ou à venir, avec le même objectif constant de qualité dans l'accompagnement,
- intégrer la clause additionnelle du mieux disant social dans les marchés publics proposés aux entreprises sur les « grands travaux » du Pays (Hôpital, Lycée, Ecole d'ingénieur, rocade de Castres et déviation de Saint-Alby) en veillant à ce que l'insertion proposée s'accompagne d'un parcours de qualification,
- lancer un programme intercommunal d'intervention pour les communes rurales sous forme de chantier d'insertion pour la restauration de petit patrimoine naturel et bâti,
- faire reculer l'illettrisme et l'analphabétisme par la mise en place, en étroite relation avec l'Education Nationale, d'un plan pluriannuel local qui permette de traiter les problèmes liés à la langue, au langage écrit, administratif et à la communication numérique,
- accroître la mobilité des demandeurs d'emplois en leur facilitant l'accès aux différentes formes de transport collectif et en favorisant toute initiative permettant l'autonomie dans le déplacement à visée professionnelle, notamment par le prêt et la location de véhicule,
- favoriser l'emploi associatif par un dispositif local d'accompagnement des associations visant un regroupement pour la pérennisation des emplois.

La Communauté

d'agglomération

de castres-mazamet

AIGUEFONDE

AUSSILLON

BOISSEZON

CASTRES

CAUCALIERES

LABRUGUIERE

LAGARRIGUE

MAZAMET

NAVES

NOAILHAC

PAYRIN AUGMONTEL

PONT DE L'ARN

LE RIALET

ST AMANS SOULT

VALDURENQUE

LE VINTROU

La Communauté

de communes

de sor et agout

CAMBOUNET SUR SOR

ESCOUISSENS

LESCOUT

ST AFFRIQUE LES MONTAGNES

SAIX

SEMALENS

SOUAL

VERDALLE

VIVIERS LES MONTAGNES

La Communauté

de communes de la haute

vallée du thoré

ALBINE

LABASTIDE-ROUAIROUX

LACABAREDE

ROUAIROUX

SAINT AMANS VALTORET

SAUVETERRE

et les communes de

BOUT DU PONT DE L'ARN

SAINT SALVY DE LA BALME

Charte

de développement durable

Annexes :

- *ce qu'est le conseil de développement*

- *état des participations aux commissions et groupes de travail*

- *délibérations du Conseil de développement et des collectivités*

Le conseil de développement du Pays d'Autan

Le conseil de développement est défini par les textes réglementaires.

La Loi Habitat et Urbanisme du 2 juillet 2003 indique que « les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou les communes organisent librement un conseil de développement, comprenant notamment des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du pays. » et que « le conseil de développement est associé à l'élaboration de la charte de développement du pays et à son suivi ».

Le Conseil de développement du pays d'Autan s'est constitué librement à l'initiative des collectivités, le 23 janvier 2004. Il est commun à l'agglomération de Castres-Mazamet et au pays d'Autan et compétent pour les deux démarches de projet d'agglomération et de pays dans un souci de recherche d'un développement durable et cohérent.

Ce conseil de développement se substitue au conseil de développement de l'agglomération de Castres-Mazamet ainsi qu'au Comité de Bassin pour l'Emploi du Sud du Tarn.

Il se décline localement dans son objet et ses missions.

Le conseil de développement du pays d'Autan est une instance de consultation, de concertation et d'animation qui a pour objet de promouvoir le développement durable du Pays aussi bien en ce qui concerne les territoires ruraux que les territoires urbains.

La Loi permet au conseil de développement d'être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire, et le Conseil de développement s'est doté de la capacité de s'autosaisir de certains dossiers ou projets afin de rendre un avis et d'apporter un éclairage propre à aider à la décision publique.

En ce sens, il contribue à préparer les arbitrages auxquels les décideurs publics auront à faire face.

Le conseil de développement, a pour missions :

- de co-élaborer la charte de pays et le projet d'agglomération et d'être associé à leur suivi ;
- de signer éventuellement le contrat de Pays mettant en œuvre la charte si les communes et les EPCI concernés le souhaitent ;
- de participer éventuellement à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- de favoriser les initiatives et les projets de développement et d'aménagement du Pays en s'attachant à renforcer la cohésion du territoire ;
- de contribuer à l'information des milieux économiques, sociaux et associatifs ;
- de porter des études ;
- et toute autre mission que ses membres souhaiteraient lui voir conduire.

Il est constitué en association.

Le conseil de développement est composé de 55 membres au moins répartis dans 5 collèges, ayant voix délibératives, et y sont adjoint 2 collèges ayant voix consultatives. Le collège des élus est minoritaire. Le Président ne peut pas être un élu. Les voix délibératives sont réparties comme suit : collège des entreprises (9 membres), des organisations syndicales de salariés (9 membres), des associations (9 membres), des institutions et personnes qualifiées (9 membres), des élus (19 membres : 6 représentants de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, 6 représentants de la Communauté de communes de Sor et Agout, 6 représentants des communes de la vallée du Thoré, 1 représentant de la commune de Saint Salvy de la Balme).

A ces 5 collèges sont adjoints 2 collèges, ayant voix consultatives : un collège de membres d'honneur où sont représentés les autorités régionales et départementales ainsi que les élus nationaux, et un collège de membres associés où sont représentés des organismes impliqués dans la vie sociale et économique du Pays.

	Nombre de réunions	Nombre de participations
Commission		
développement économique et emploi	12	151
<i>économie et infrastructures de communication</i>	3	36
<i>emploi et formation professionnelle</i>	5	75
<i>formation supérieure & recherche</i>	4	40
 Commission		
aménagement et valorisation de l'espace et de l'environnement	5	60
<i>aménagement de l'espace</i>	1	6
<i>valorisation de l'espace et tourisme</i>	4	54
 Commission		
cadre de vie et services à la population	14	224
<i>habitat, transports collectifs et services publics</i>	4	50
<i>services à la personne et action sanitaire et sociale</i>	6	93
<i>action culturelle et éducation</i>	4	81
 Commission		
développement et aménagement agricole et forestier	3	51
<i>bois et forêt</i>	1	13
<i>agriculture et agroalimentaire</i>	2	38
 TOTAL	34	486